

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un peuple Un but Une foi



PLAN OPERATIONNEL DU SENEGAL 2022 - 2024

Avec la contribution Réplica/ARC

Septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
LISTE DES ACRONYMES.....	7
1 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	8
1.1 STATUT DU PAYS EN MATIÈRE DE RISQUES	9
1.1.1 Risques climatologiques et environnementaux.....	9
1.1.2 Risques biologiques	11
1.1.3 Risques liés aux infrastructures	11
1.1.4 Risques liés au marché.....	11
1.1.5 Risques politiques et humains	11
1.2 CARTE AGRO-ÉCOLOGIQUE.....	16
1.3 BRÈVE DESCRIPTION DU PLAN OPÉRATIONNEL	17
2 CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES.....	18
2.1 POLITIQUES OU DISPOSITIFS LÉGISLATIFS NATIONAUX EN VIGUEUR.....	18
2.1.1 Plan Sénégal émergent	18
2.1.2 Stratégies nationales	18
2.1.3 Initiative ARC.....	19
2.1.4 Initiative REPLICA : réseau START	19
2.2 PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE/ ACTEURS DE LA GESTION DES CATASTROPHES	21
2.3 ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE	22
3 ÉVALUATION ET CIBLAGE.....	23
3.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION EXISTANTES	23
3.2 CIBLAGE ET SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES	25

4	PROFIL D'EXPOSITION À LA SÉCHERESSE.....	27
4.1	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRÉCIPITATIONS DU PAYS.....	27
4.2	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE DES SÉCHERESSES.....	29
4.3	HISTORIQUE DES SÉCHERESSES.....	32
4.4	IMPACT DES SÉCHERESSES SURVENUES LORS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES (EN TERMES DE NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES).....	35
4.5	HISTORIQUE DES INTERVENTIONS À LA SUITE D'UNE SÉCHERESSE.....	38
4.6	DESCRIPTION/ANALYSE DES CONDITIONS HISTORIQUES DE SÉCHERESSE, DU NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES ET DES INTERVENTIONS.....	41
5	PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL.....	42
5.1	SCÉNARIOS DE SÉCHERESSE EN FONCTION DES ESTIMATIONS D'ARV.....	42
5.2	ZONES GÉOGRAPHIQUES À RISQUE.....	45
5.3	PROCÉDURES DE PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE SÉCHERESSE.....	46
5.4	MÉCANISME DE COORDINATION DES INTERVENTIONS EN CAS DE SÉCHERESSE.....	48
5.5	DÉTAILS DES INTERVENTIONS.....	49
	PREMIÈRE INTERVENTION : Distribution de vivres et/ou d'espèces.....	49
	DEUXIÈME INTERVENTION : Distribution d'aliment pour le bétail.....	53
	TROISIÈME INTERVENTION : Dépistage, prise en charge des cas de malnutrition aiguë et prévention des carences en micronutriments et de la malnutrition chronique le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) à travers la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant/Division de l'Alimentation et de la Nutrition.....	55
5.6	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS).....	62
5.6.1	Calendrier agricole saisonnier.....	62
5.6.2	Calendrier de mise en œuvre des interventions.....	63
5.6.3	Procédures opérationnelles standard.....	68
6	FINANCEMENT.....	74
6.1	PARAMÈTRES DE TRANSFERT DE RISQUES.....	74
6.2	MODALITÉS FINANCIÈRES ET COORDINATION DES VERSEMENTS DE L'ARC.....	75

7	GESTION ET APPRENTISSAGE	76
7.1	SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE (S&EA).....	76
7.1.1	SUIVI-ÉVALUATION PAR INTERVENTION	79
7.1.2	RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION	86
	BIBLIOGRAPHIE	88
	ANNEXES.....	89
	ANNEXE 1: RÉPARTITION DU BUDGET POUR UNE COUVERTURE POTENTIELLE DE 30 MILLIONS USD	89
	ANNEXE 2 : RÉSEAU START	90
8	INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	104
8.1	CARTE AGRO-ÉCOLOGIQUE.....	Error! Bookmark not defined.
8.2	BRÈVE DESCRIPTION DU PLAN OPÉRATIONNEL	Error! Bookmark not defined.
9	CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
9.1	POLITIQUES OU DISPOSITIFS LÉGISLATIFS NATIONAUX EN VIGUEUR.....	Error! Bookmark not defined.
9.1.1	Plan Sénégal émergent	Error! Bookmark not defined.
9.1.2	Stratégies nationales	Error! Bookmark not defined.
9.1.3	Initiative ARC REPLICA: START NETWORK.....	Error! Bookmark not defined.
9.1.4	Initiative ARC.....	Error! Bookmark not defined.
9.2	PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE/ ACTEURS DE LA GESTION DES CATASTROPHES	104
9.3	ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE	109
10	ÉVALUATION ET CIBLAGE.....	110
10.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION EXISTANTES	110
10.2	CIBLAGE ET SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES	111
11	PROFIL D'EXPOSITION À LA SÉCHERESSE	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
11.1	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRÉCIPITATIONS DU PAYS.....	Error! Bookmark not defined.

11.2	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE DES SÉCHERESSES.....	Error! Bookmark not defined.
11.3	HISTORIQUE DES SÉCHERESSES	Error! Bookmark not defined.
11.4	IMPACT DES SÉCHERESSES SURVENUES LORS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.....	Error! Bookmark not defined.
11.5	HISTORIQUE DES INTERVENTIONS À LA SUITE D'UNE SÉCHERESSE	Error! Bookmark not defined.
11.6	ANALYSE DES CONDITIONS HISTORIQUES DE SÉCHERESSE, DU NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES ET DES INTERVENTIONS	Error! Bookmark not defined.
12	PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL.....	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
12.1	SCÉNARIOS DE SÉCHERESSE EN FONCTION DES ESTIMATIONS D'ARV.....	Error! Bookmark not defined.
12.2	ZONES GÉOGRAPHIQUES À RISQUE.....	Error! Bookmark not defined.
12.3	PROCÉDURES DE PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE SÉCHERESSE	Error! Bookmark not defined.
12.4	MECANISME DE COORDINATION DES INTERVENTIONS EN CAS DE SECHERESSE.....	115
12.5	DÉTAILS DES INTERVENTIONS	116
	PREMIÈRE INTERVENTION : Distribution de cash	117
	DEUXIÈME INTERVENTION : Distribution de compléments nutritionnels aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans.....	121
	TROISIÈME INTERVENTION : Education et sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène	123
	QUATRIEME INTERVENTION : Intrants agro-pastoraux / coupons	Error! Bookmark not defined.
12.6	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS).....	127
12.6.1	Calendrier agricole saisonnier	127
12.6.2	Calendrier de mise en œuvre des interventions	128
12.6.3	Procédures opérationnelles standard	132
13	FINANCEMENT	138
13.1	PARAMÈTRES DE TRANSFERT DE RISQUES.....	138
13.2	MODALITÉS FINANCIÈRES ET COORDINATION DES VERSEMENTS DE L'ARC.....	139
13.3	BUDGET PAR INTERVENTION	141

14	GESTION ET APPRENTISSAGE	142
14.1	SUIVI-ÉVALUATION APPRENTISSAGE ET REDEVABILITE (S&EAR)	142
14.1.1	CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION (S&E)	142
14.1.2	SUIVI-ÉVALUATION PAR INTERVENTION	144
14.1.3	RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION	153
	BIBLIOGRAPHIE	155
	ANNEXES.....	156

LISTE DES ACRONYMES

ACF	Action Contre la Faim
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ARC	African Risk Capacity
ARV	<i>Africa RiskView</i>
CRS	Catholic Relief Services
CSA	Commissariat à la Sécurité alimentaire
DPC	Direction de la Protection civile
ERASAN	Enquête rurale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network
GTP	Groupe de travail pluridisciplinaire
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions animales
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
PEC	Prise en charge
PNR	Plan national de Riposte
PSE	Plan Sénégal émergent
SAP	Système d'alerte précoce
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire
WVI	World Vision International
ZAR	Zones à Risques

1 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nom du pays :	Sénégal
Représentant juridique du plan	Directeur de la Protection civile (DPC) Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique Courriel : protectioncivile@interieur.gouv.sn Téléphone : +221 33 889 39 00
Administrateur ARC	Administrateur national de l'ARC Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) Courriel : elmassdiop@yahoo.fr Téléphone : +221 77 529 15 62 / +221 338 21 08 11
Point focal du plan :	Responsable du Groupe plan opérationnel Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA) Courriel : nicolemansis@secnsa.sn Téléphone : 77 579 92 66
Point focal REPLICA au Sénégal :	Coordonnateur Réplica/ARC Sénégal Courriel : amadou.diallo@startnetworksenegal.org Téléphone : +221 77 861 29 87

1.1 STATUT DU PAYS EN MATIÈRE DE RISQUES

Le Sénégal est un pays sahélien d’Afrique de l’Ouest. Il s’étend sur une superficie de 196 712 km² pour une population estimée à 15,3 millions d’habitants en 2017. L’agriculture constitue la principale activité économique. En effet, près de la moitié des ménages du pays (47%) s’adonne aux activités agricoles (pêche, élevage, cultures pluviales, cultures de décrue, foresterie, etc.). L’essentiel des ménages agricoles (74%) réside en zone rurale. Le pays est confronté à divers risques, en raison de sa position géographique (pays sahélien) et de ses principales activités (agriculture). Le Tableau 1 à la fin de cette section résume les principaux risques auxquels le Sénégal fait face. Ces risques peuvent être classés en cinq catégories :

- ☞ Risques climatologiques et environnementaux ;
- ☞ Risques biologiques ;
- ☞ Risques liés au marché ;
- ☞ Risques liés aux infrastructures ;
- ☞ Risques politiques et humains.

1.1.1 Risques climatologiques et environnementaux

Parmi les risques liés au climat et à l’environnement, les **sécheresses**, les **inondations**, les **ravageurs des cultures** et les **feux de brousse** sont les plus courants au Sénégal, tant par leur fréquence que par la sévérité de leur impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d’existence des communautés. Ces risques bénéficient de facteurs aggravants liés notamment au changement climatique.

Sécheresses

La **sécheresse** traduit un déficit hydrique du sol ayant un impact négatif sur la production. La sécheresse résulte des faibles quantités de précipitations reçues pendant une année mais aussi d'une mauvaise répartition spatio-temporelle de ces précipitations.



Inondations

Entre 1990 et 2015, le Sénégal a connu des **inondations**, une fois tous les deux ans (PARM, 2016). Le degré de sévérité des inondations est parfois très élevé. Les inondations ont affecté entre 400 000 et 600 000 personnes par an entre 1980 et 2008. Les pertes sont évaluées à plus de 42 millions USD (GFDRR, 2011).



Ravageurs des cultures

Les principaux **ravageurs des cultures** sont les criquets (sénégalais ou pèlerin) et les oiseaux granivores. Ces ravageurs occasionnent d'énormes pertes au niveau de la production agricole (cultures et élevage). En 2004, par exemple, les dégâts provoqués par les criquets ont été évalués à 2 millions de tonnes de cultures. Quant aux oiseaux granivores, ils constituent les principaux ennemis des cultures céréalières (mil, sorgho, riz et maïs).



Feux de brousse

Chaque année, en moyenne, une superficie d'environ 800 000 hectares est détruite par les **feux de brousse**. Cela correspond à une perte de 3,8 millions de tonnes de biomasse, soit 6 % de la superficie potentielle des pâturages pendant la saison sèche (Banque Mondiale, 2014, p. 127). Le phénomène concerne essentiellement les régions de Kédougou, Tambacounda et Kolda.

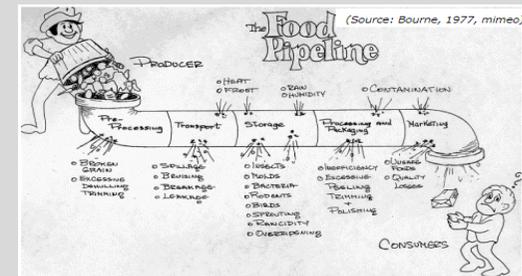


1.1.2 Risques biologiques

Les risques biologiques les plus courants sont liés aux maladies des cultures et des animaux mais aussi aux activités de pêche. Au Sénégal, trois maladies constituent les principales menaces pour le cheptel : la péripneumonie contagieuse bovine, la fièvre de la Vallée du Rift et la fièvre aphteuse.

1.1.3 Risques liés aux infrastructures

Les risques liés aux infrastructures concernent notamment les conditions de séchage, de stockage et de transport de produits alimentaires tels que l'arachide, le mil, le riz et les fruits et légumes. Pour l'arachide, les pertes post-récolte peuvent dépasser 80%. Celles du riz se situent entre 35 et 40% (Sarr, 2013).



1.1.4 Risques liés au marché

C'est dans le secteur agricole que les risques liés au marché sont plus enregistrés. Ces risques sont principalement liés aux fluctuations des prix, dues à la variation de l'offre et de la demande des produits alimentaires et des intrants. Ce type de risque affecte aussi bien les producteurs (paysans, éleveurs, pêcheurs ...) que les consommateurs (PARM, 2016).

1.1.5 Risques politiques et humains

La situation en Casamance a été longtemps considérée comme un risque majeur notamment dans la partie méridionale du pays. Actuellement, ce risque devient de plus en plus faible. Bien qu'ayant une longue tradition démocratique, le Sénégal est marqué par des veilles et lendemains d'élection assez tendus et induisant souvent un ralentissement de l'activité économique. Actuellement, le risque politique le plus important reste la menace terroriste qui sévit dans l'espace sahélien. Cette situation pourrait avoir un impact négatif sur des secteurs comme le tourisme.

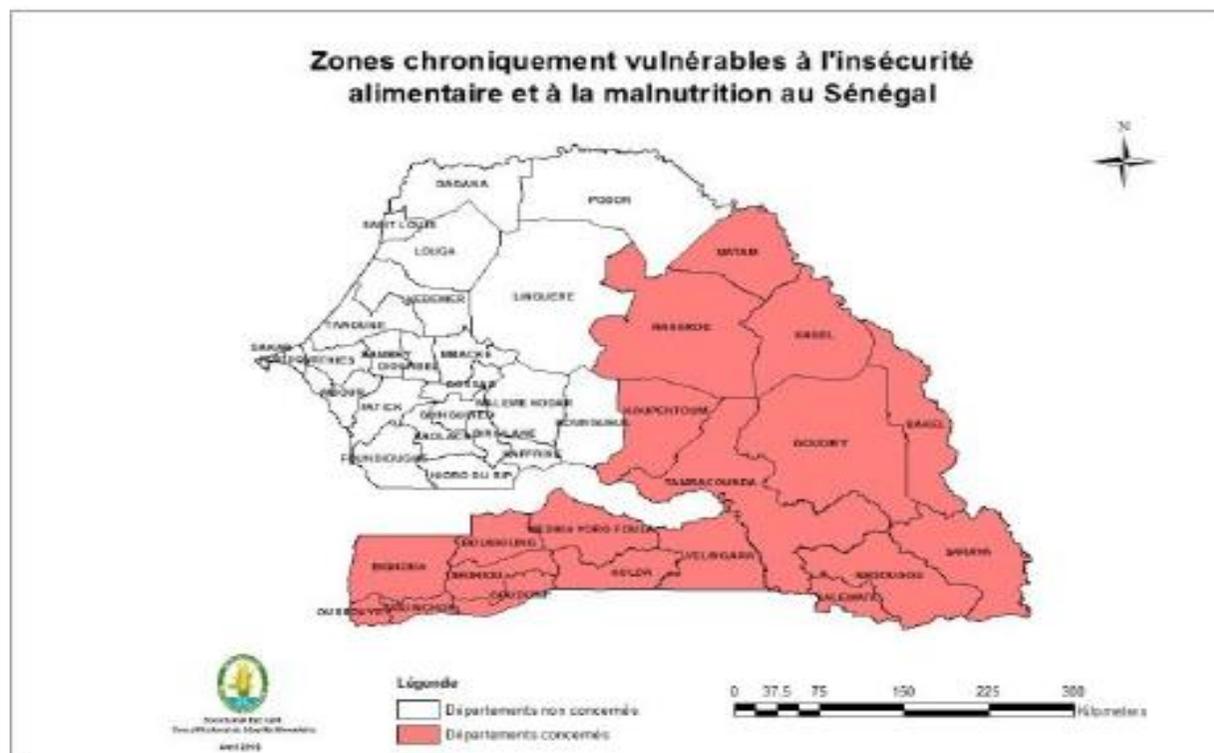
Tableau 1 : Résumé des risques au Sénégal

Nature du risque	Risques	Fréquence	Sévérité
<i>Climatique et environnemental</i>	Sécheresses	Très élevée	Élevée
	Inondations	Moyenne	Élevée
	Ravageurs des cultures	Élevée	Élevée
	Feux de brousse	Élevée	Élevée
<i>Biologique</i>	Maladies des cultures	Moyenne	Élevée
	Maladies animales	Élevée	Élevée
	Pêche	Élevée	Élevée
<i>Lié aux infrastructures</i>	Pertes post-récolte	Élevée	Moyenne
<i>Lié au marché</i>	Volatilité des prix	Élevée	Élevée
<i>Politique et humain</i>	Insécurité en Casamance	Faible	Élevée
	Troubles électoraux		
	Attaques terroristes		
	Vol de bétail		

Les populations les plus vulnérables exposées à ces différents risques vivent en milieu rural. En effet, malgré l'importance des efforts engagés pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les communautés rurales sont toujours confrontées à ces phénomènes.

L'incidence de la pauvreté est de 54% en zone rurale, contre 9% à Dakar et 30% dans les autres centres urbains (EHCVM¹, 2018-2019). Entre 2011 et 2019, le taux de pauvreté en milieu rural a baissé de 5 points de pourcentage, passant de 59%² à 54%.

Les régions les plus pauvres restent Sédhiou (66%), Kédougou (62%), Tambacounda (62%), Kolda (57%), Kaffrine (53%), Ziguinchor (51%), Fatick (49%) et Matam (48%).



¹ Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages

² Du fait des changements méthodologiques, les chiffres de 2011 ont été rendus comparables à ceux 2018-2019

Concernant l'insécurité alimentaire et la malnutrition, 20 départements restent parmi les plus vulnérables. Il s'agit du département de Podor et de ceux des régions de Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Dans ces zones, les groupes les plus vulnérables sont les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées, handicapées et/ou souffrant de maladies chroniques.

La capacité du pays à prévenir et gérer les risques de catastrophes est relativement limitée, en raison d'innombrables contraintes. En effet, le pays ne dispose pas d'une unité de recherche sur les risques de catastrophes. S'ajoute à cela le manque d'un système permanent et efficace d'échange d'informations et de techniques de prévention sur les risques de catastrophes. Toutefois, beaucoup d'efforts sont en train d'être consentis en matière de prévention et de gestion des risques.

Pour ce qui concerne la prévention des risques, le pays dispose d'un système d'alerte précoce (SAP) dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le SAP collecte, traite et diffuse les informations relatives à la sécurité alimentaire des populations, et aide les pouvoirs publics à prévenir les risques liés à la sécurité alimentaire. Sur le plan de la surveillance nutritionnelle et de la prise en charge des cas de malnutrition aiguë, les dispositifs du ministère de la Santé et de l'Action sociale et ceux du Programme de renforcement de la nutrition mis en œuvre par la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM) permettent d'assurer le suivi continu de l'état nutritionnel des populations vulnérables et une prise en charge adaptée en cas de catastrophe.

S'agissant de la gestion des risques, notamment ceux liés à l'agriculture au sens large, l'État et ses partenaires ont créé la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS). Créée en 2008 avec un capital social de 1,5 milliard FCFA, la CNAAS couvre les risques liés à la récolte, au bétail, à la pêche, au matériel et aux infrastructures agricoles.

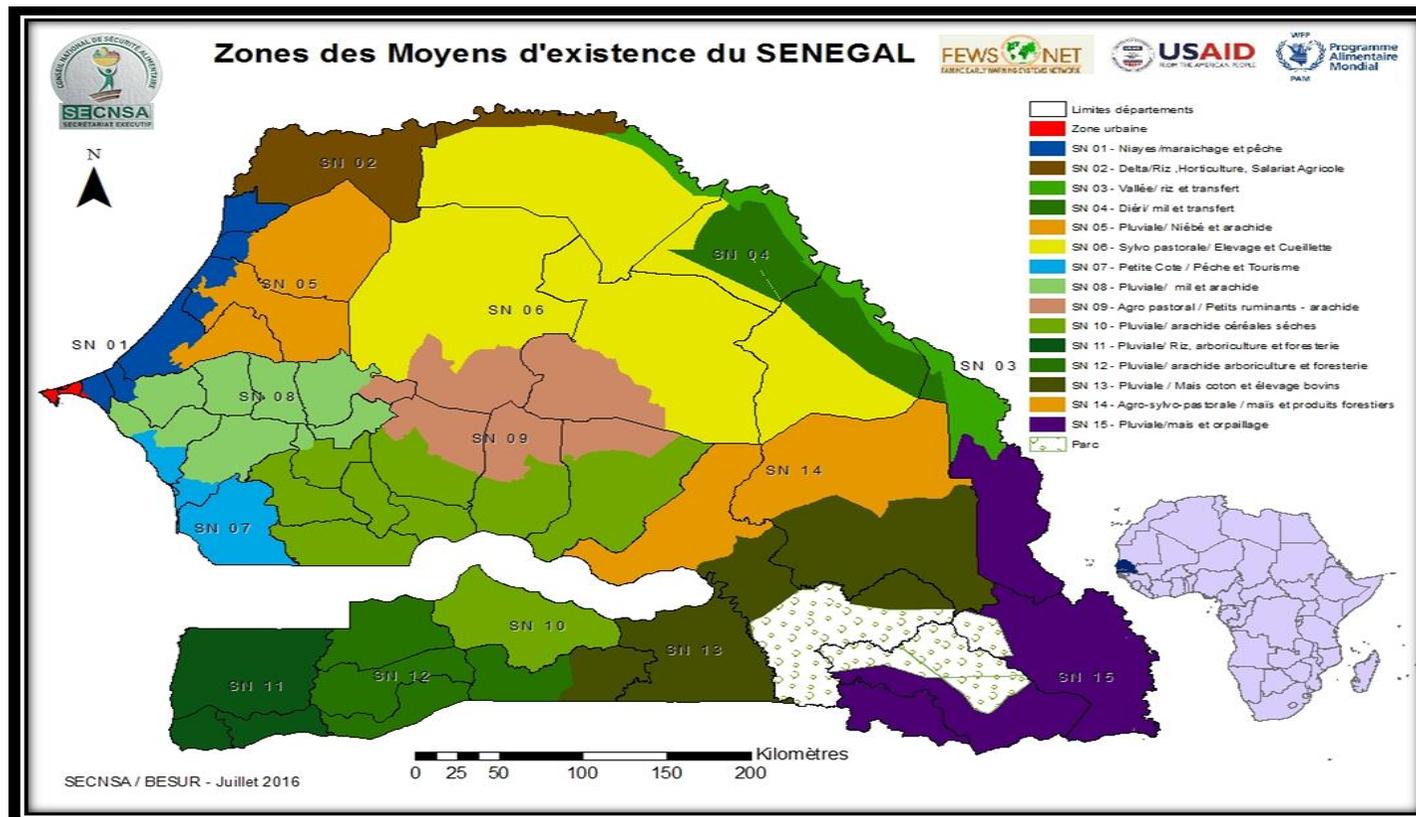
L'État a mis en place un cadre juridique et institutionnel afin de gérer les risques de catastrophe. Ce cadre est composé d'organes consultatifs tels que la Commission supérieure de la Protection civile, la Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophe, les Commissions régionales et départementales de la Protection civile, etc. Outre ces organes consultatifs, la Direction de la Protection civile et la Brigade nationale des sapeurs-pompiers constituent les principaux organes d'exécution de la gestion des risques de catastrophe.

Dans la région pastorale, l'État a développé un mécanisme innovant permettant d'assurer la survie du bétail menacé par la sécheresse, l'Opération sauvegarde du bétail (OSB). Cette opération, régulièrement menée depuis 2012, vise à sauver les unités sensibles du cheptel. L'OSB a permis la mise en place, pour les éleveurs, d'un mécanisme durable d'auto-provisionnement en aliment pour le bétail. Il convient toutefois de préciser que les communautés pastorales ont un mécanisme traditionnel d'adaptation aux sécheresses consistant à déplacer le bétail dans les zones les moins touchées.

Pour gérer les risques, l'État met en œuvre, chaque fois que cela est nécessaire, un plan national de riposte à l'insécurité alimentaire (choc alimentaire et nutritionnel) ou un plan d'organisation des secours (catastrophes autres qu'alimentaires). De plus, le gouvernement du Sénégal travaille à la mise en œuvre d'un important programme de bourses de sécurité familiale dont l'objectif principal est de soutenir les ménages les plus touchés par la pauvreté. La Couverture maladie universelle (CMU), qui vise à fournir une assistance maladie aux populations les plus démunies est également à verser aux nombreuses initiatives prises par les pouvoirs publics pour gérer les risques auxquels les ménages font face.

L'adhésion à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) fait également partie des mesures prises par les autorités sénégalaises pour gérer les risques de sécheresse et d'inondations. À ces mesures publiques s'ajoutent des interventions des partenaires du développement de l'État et des actions endogènes prises par les populations pour faire face aux risques.

1.2 CARTE AGRO-ÉCOLOGIQUE



1.3 BRÈVE DESCRIPTION DU PLAN OPÉRATIONNEL

Le but du présent plan opérationnel est d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et du bétail touché par un déficit pluviométrique.

En particulier, ce plan vise à :

- ☞ Fournir une assistance alimentaire aux ménages les plus touchés par la sécheresse afin de sauver des vies et sécuriser les moyens d'existence ;
- ☞ Sauvegarder le cheptel menacé par un déficit de pâturage ;
- ☞ Effectuer une surveillance et une assistance nutritionnelle ;
- ☞ Offrir une prise en charge adaptée aux populations affectées par la malnutrition aiguë dans les zones affectées par les catastrophes.

Ce plan opérationnel concerne les partenaires Réplica qui dupliqueront la police d'assurance du pays. Leurs interventions compléteront les interventions du gouvernement dans le cas où un versement devait être déclenché. Les détails concernant l'initiative Réplica seront ajoutés en annexe à ce document.

2 CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

2.1 POLITIQUES OU DISPOSITIFS LÉGISLATIFS NATIONAUX EN VIGUEUR

2.1.1 Plan Sénégal émergent

En créant le Plan Sénégal émergent (PSE), l'État a déclaré sa volonté de développer des plans de contingence au niveau national et régional, de promouvoir la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, de maîtriser les accidents industriels majeurs, de mettre en place un système d'alerte précoce sur les risques naturels et d'améliorer la sécurité du transport de matières dangereuses. L'État envisage également d'améliorer la gestion des catastrophes naturelles avec la mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'assurance, la création d'un fonds d'intervention d'urgence et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile.

Au total, l'État a débloqué 40 milliards FCFA pour financer un projet de gestion des eaux pluviales et un projet portant sur la résilience climatique et la gestion des risques et des catastrophes. Un autre projet, financé à hauteur de 36,4 milliards FCFA, sera développé conjointement avec le projet d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques visant au développement durable du pays, ainsi que le projet de gestion intégrée des écosystèmes du Sénégal et le projet de consolidation et d'extension des aires marines protégées (PSE, 2014).

2.1.2 Stratégies nationales

Pour renforcer la résilience des populations les plus vulnérables, l'État a adopté une stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience, une stratégie nationale de protection sociale et une politique de développement de la nutrition. Toutes ces initiatives sont de nature à dégager un cadre politique afin de renforcer la capacité des populations à faire face aux risques de chocs, à y répondre efficacement et à s'adapter de manière durable.

2.1.3 Initiative ARC

En 2012, le Sénégal a adhéré à la Mutuelle panafricaine de Gestion des Risques (ARC) pour renforcer ses capacités à gérer les risques liés aux catastrophes naturelles, à s'adapter aux changements climatiques et à assister les populations exposées au risque d'insécurité alimentaire. En 2014, le Sénégal a reçu de l'ARC un montant de 16,5 millions USD, afin de venir en aide à 927 416 personnes menacées par l'insécurité alimentaire et d'acquérir 14 839 tonnes d'aliment pour le bétail, vendues à prix subventionné aux éleveurs au profit de 900 000 bovins. Malgré un certain retard dans le déblocage des fonds du Trésor national vers les agences d'exécution, ces opérations se sont avérées fructueuses car l'assistance apportée grâce aux indemnités d'assurance a eu lieu avant l'appel à l'aide humanitaire. Les principaux enseignements tirés de ces expériences ont aidé le gouvernement et ont ainsi permis d'orienter le processus de réponse aux catastrophes.

À la suite d'une sécheresse détectée par le logiciel ARV (Africa RiskView) pour l'année 2019, quelque 23,1 millions USD ont été versés au gouvernement du Sénégal et à son partenaire Réplica, le réseau START, dans le cadre des contrats d'assurance souscrits auprès de l'ARC.

2.1.4 Initiative REPLICA : réseau START

Les ONG sont limitées par le modèle de financement actuel, dans lequel l'attention des donateurs et du public est influencée par les gros titres des journaux. À l'origine, 15 organisations humanitaires se sont regroupées pour défier ce modèle de réponse obsolète. Elles ont uni leurs forces pour créer un système humanitaire collaboratif, plus rapide, concentré sur les besoins, décentralisé et en situation constante de réflexion, d'apprentissage et d'expérimentation. Aujourd'hui, le réseau compte 42 membres (ONG internationales et nationales), avec une capacité d'appui dans 200 pays à travers 7 000 partenaires. Le réseau START est un réseau transformationnel d'ONG qui aide des millions de personnes affectées par des crises dans un monde de plus en plus complexe et incertain. Le réseau offre des méthodes nouvelles et plus efficaces pour apporter une aide humanitaire rapide là où, souvent, d'autres ne peuvent intervenir.

Neuf (9) ONG du réseau START sont présentes au Sénégal, mais seules six (6) d'entre elles sont impliquées dans l'initiative Réplica de l'ARC :

- ☞ Action contre la faim
- ☞ Catholic Relief Services
- ☞ Oxfam
- ☞ Plan International
- ☞ Save the Children
- ☞ World Vision International.

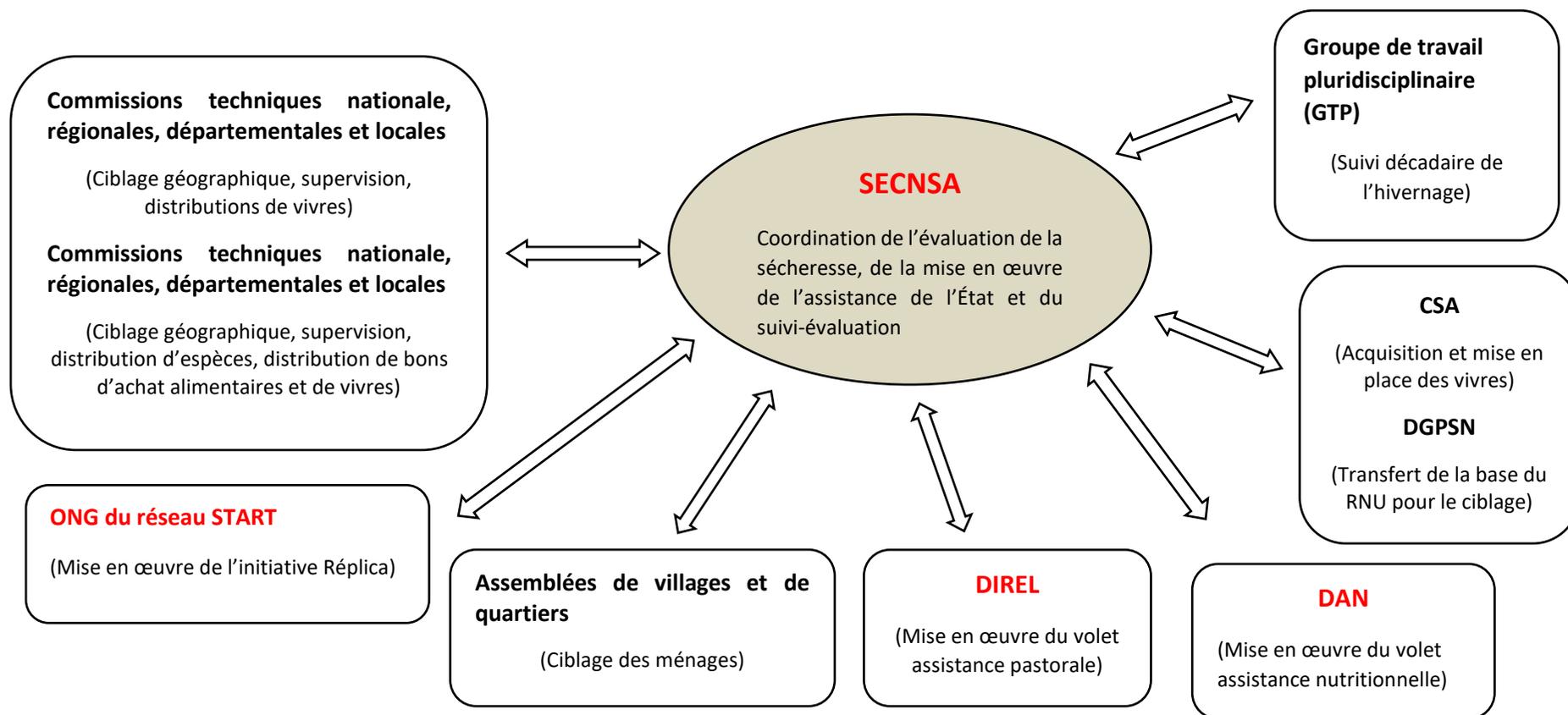
Les partenaires tels que le réseau START engagés dans cette initiative souscrivent un contrat d'assurance identique à celui souscrit par le gouvernement, puis élaborent un plan d'urgence en étroite collaboration et avec l'aval du gouvernement. L'objectif de la planification d'urgence est la mise en place d'une intervention coordonnée garantissant l'acheminement d'une aide rapide, coordonnée et efficace auprès des populations les plus vulnérables, dans le cas où un versement d'indemnités devait être déclenché. La soumission régulière de rapports conjoints et l'évaluation ex-post permettent de dégager les enseignements nécessaires et incitent à l'efficacité et l'efficacités. Les plans définitifs de mise en œuvre (PDMO) sont complémentaires et les interventions harmonisées. Cependant, les partenaires Réplica et le gouvernement reçoivent les fonds sur leur compte respectif et interviennent dans leurs zones géographiques d'intervention, définies tout au long d'un processus de consultation.

2.2 PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE/ ACTEURS DE LA GESTION DES CATASTROPHES

L'État a mis en place un cadre juridique et institutionnel afin de gérer les risques de catastrophe. Ce cadre est composé d'organes consultatifs tels que la Commission supérieure de la Protection civile, la Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophe, les Commissions régionales et départementales de la Protection civile, etc. Outre ces organes consultatifs, la Direction de la Protection civile et la Brigade nationale des sapeurs-pompiers constituent les principaux organes d'exécution de la gestion des risques de catastrophe.

En cas de sécheresse, le Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA) coordonne les interventions de réponse du gouvernement avec l'ensemble des parties prenantes (CSA, DAN, DIREL) et des partenaires (PAM, FAO, UNICEF, ONG participant à l'initiative Réplica, etc.). Concernant la prévention des risques, le pays dispose d'un Système d'alerte précoce (SAP) qui mène les évaluations des zones à risque de sécheresse et d'insécurité alimentaire avec le Groupe de travail pluridisciplinaire (GTP), qui en est le bras technique.

2.3 ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE



3 ÉVALUATION ET CIBLAGE

3.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION EXISTANTES

#	Type d'évaluation	Description de la procédure
1.	Évaluation de la situation alimentaire de la population	<p>Cette évaluation est coordonnée par le SECNSA. Elle a lieu, en général, entre octobre et novembre. Les données sont collectées par les membres du comité technique du Système d'alerte précoce. Le Cadre harmonisé ou les missions dans les zones à risques (ZAR) sont les principaux outils utilisés. L'évaluation permet de connaître les quantités de précipitations reçues par régions, l'état de l'insécurité alimentaire, et la production agricole.</p> <p>Le financement de ces évaluations se fait toujours avec les partenaires, mais cela ne constitue pas un mécanisme durable. D'autre part, les ressources n'étant pas toujours disponibles en temps opportun, il arrive que le processus en soit perturbé.</p>
2.	Estimation de la taille du cheptel affecté par un déficit fourrager	<p>Cette évaluation est coordonnée par le ministère de l'Élevage. Les unités vulnérables sont estimées à 25% du cheptel total. L'évaluation de la disponibilité de la biomasse est réalisée pour déterminer les zones susceptibles de recevoir une assistance. Cette évaluation est financée par l'État sénégalais.</p>
3.	Enquêtes SMART	<p>Type d'enquête nutritionnelle effectuée annuellement par le MSAS et/ou le CNDN qui détermine les niveaux de prévalence de la malnutrition avec une représentativité au niveau département ou région</p>
4.	Analyse des données de suivi du MSAS	<p>Le MSAS à travers les structures de santé effectue de façon continue le dépistage passif de la malnutrition au niveau de tous les points de prestation de service (consultation enfants</p>

#	Type d'évaluation	Description de la procédure
		malades, enfants sains en stratégie fixe et avancée.). Ce dispositif couvre intégralement l'ensemble des structures de santé au Sénégal.

La détection de la sécheresse est effectuée par le biais d'un système d'alerte précoce (SAP), en collaboration avec le GTP qui fournit des informations sur la situation pluviométrique, l'état de la végétation et le bétail. Toutes les structures techniques impliquées dans la sécurité alimentaire sont membres du comité technique du SAP. Cette analyse est généralement complétée par les résultats des missions de surveillance de la saison agricole dans les zones à risques (ZAR) et par ceux des enquêtes de sécurité alimentaire menées par le SECNSA.

L'évaluation des besoins repose sur les résultats de l'atelier national sur le Cadre harmonisé, qui permet d'évaluer l'insécurité alimentaire aiguë au Sénégal. La quasi-totalité des évaluations des besoins est coordonnée par le SECNSA : le Système d'alerte précoce, les enquêtes sur la sécurité alimentaire, les ateliers nationaux sur le Cadre harmonisé, etc.

Concernant le volet nutritionnel, une évaluation des besoins est effectuée en fonction de la prévalence de la malnutrition aiguë déterminée par les enquêtes SMART de 2014 et 2018 réalisées par le MSAS, et du nombre d'enfants de 6 à 59 mois identifiés lors des campagnes de dépistage de la malnutrition aiguë.

3.2 CIBLAGE ET SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

Les opérations de ciblage seront coordonnées par le SECNSA et seront financées exclusivement par les fonds propres de l'État ou d'autres fonds, par exemple des indemnités d'assurance, etc.

Le ciblage des départements affectés par des chocs liés à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire sera effectué sur la base des résultats du Cadre harmonisé, lequel est l'outil le plus indiqué pour le ciblage géographique des zones à risque de sécheresse et d'insécurité alimentaire, à condition que l'analyse soit effectuée à l'échelle des départements. Ces résultats indiquent les régions, départements et le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le ciblage des communes, villages et quartiers se fera sur la base de l'identification des zones à risque à travers une enquête au niveau des services techniques en charge du développement. Les commissions régionales et départementales, appuyées par la Commission nationale, valideront la liste des communes, villages et quartiers ciblés en fonction de critères précis. Les villages/quartiers d'une même commune seront sélectionnés par le Comité départemental de Sécurité alimentaire (CDSA)³ lors d'un atelier convoqué et présidé par le Préfet, sur recommandation écrite du SECNSA. Pour cibler les villages/quartiers d'une commune, Les membres du Comité départemental de sécurité alimentaire (CDSA) se fondent sur des critères liés à l'appréciation de la campagne agricole précédente, comme la sécheresse, la vulnérabilité, la situation pastorale etc.

Le ciblage des ménages se fera sur la base du Registre national unique (RNU) selon des critères définis par le SECNSA. Il sera effectué par les assemblées de villages/quartiers, sous la supervision des membres de la Commission nationale. Les membres de l'assemblée se fondent sur des

³Cf. Annexe pour la composition du CDSA

critères précis et objectifs axés sur l'appréciation de l'état de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des moyens d'existence, etc.

Il convient de souligner que le ciblage des ménages ne reposera en aucun cas sur des considérations d'ordre familial, ethnique, politique ou religieux.

Après le ciblage des bénéficiaires, une enquête de vérification sera effectuée pour apporter les corrections nécessaires. Les données qui permettront d'identifier l'éligibilité d'un ménage seront collectées à l'aide de l'application SAP/Mobile, installée sur des tablettes (dont dispose déjà le SECNSA). Après correction et vérification, les listes des ménages seront mises à la disposition des commissions, des opérateurs de paiement mobile, des autorités et partenaires concernés. Les informations collectées auprès des ménages sont consignées dans un procès-verbal signé par tous les membres des comités de ciblage présents lors de la rencontre. Une copie de chaque procès-verbal sera remise à chaque assemblée de village/quartier et mise à disposition auprès de la préfecture du département.

Concernant la supervision des opérations, trois équipes de facilitation (EF) seront constituées dans chaque département et animeront les assemblées de ciblage des ménages bénéficiaires au sein des villages/quartiers concernés. Ces équipes seront composées de quatre personnes, dont au moins un agent du SECNSA et un coordonnateur régional et/ou un opérateur social de la DGPSN.

Le ciblage des bénéficiaires OSB est fait par les commissions mises en place dans les départements et les communes, présidées par l'Autorité Administrative.

❖ **Ciblage pour le volet nutritionnel**

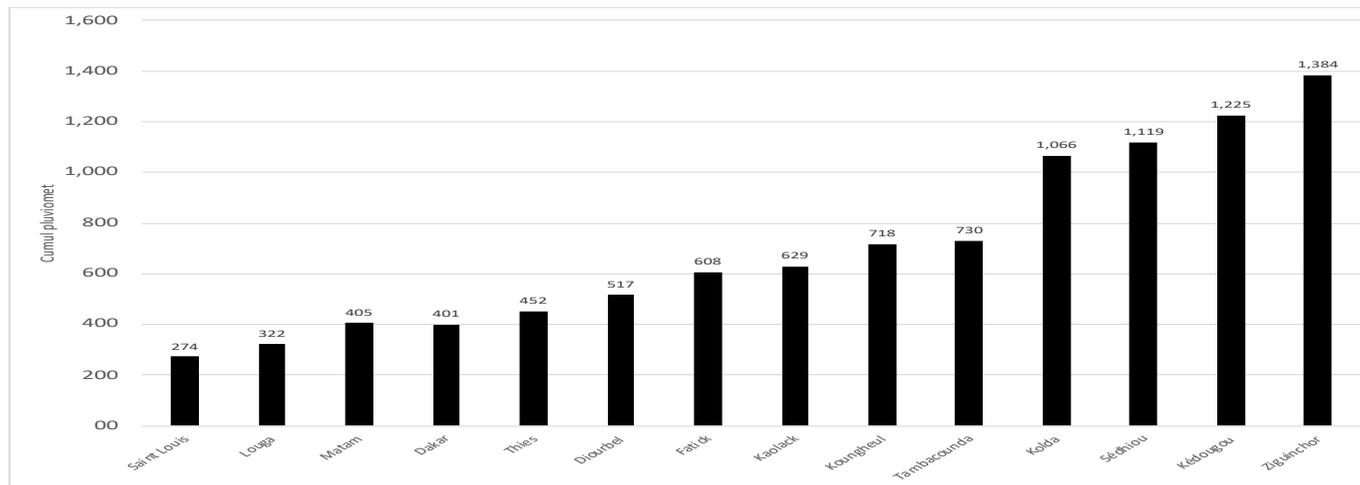
Pour le volet nutrition, la population ciblée est estimée sur la base des données de population de l'ANSD et des résultats des activités de dépistage passif et actif (qui ne se fait pas de manière exhaustive) de la malnutrition effectuée par les structures de santé et le niveau communautaire. Les résultats des dépistages à effectuer chaque année permettront d'identifier les enfants souffrant de MAM et de MAS pour ces périodes et d'enclencher les activités de prise en charge au niveau communautaire.

4 PROFIL D'EXPOSITION À LA SÉCHERESSE

4.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRÉCIPITATIONS DU PAYS

A l'instar de tous les pays sahéliens, le Sénégal est marqué par une forte variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie. En effet, les régions septentrionales reçoivent en général des précipitations n'atteignant pas 500 mm. C'est le cas des régions de Saint-Louis, Louga et Matam, tandis que les régions méridionales comme Ziguinchor, Kédougou et Sédhiou enregistrent en moyenne des précipitations de plus de 1000 mm par an (Graphique 1).

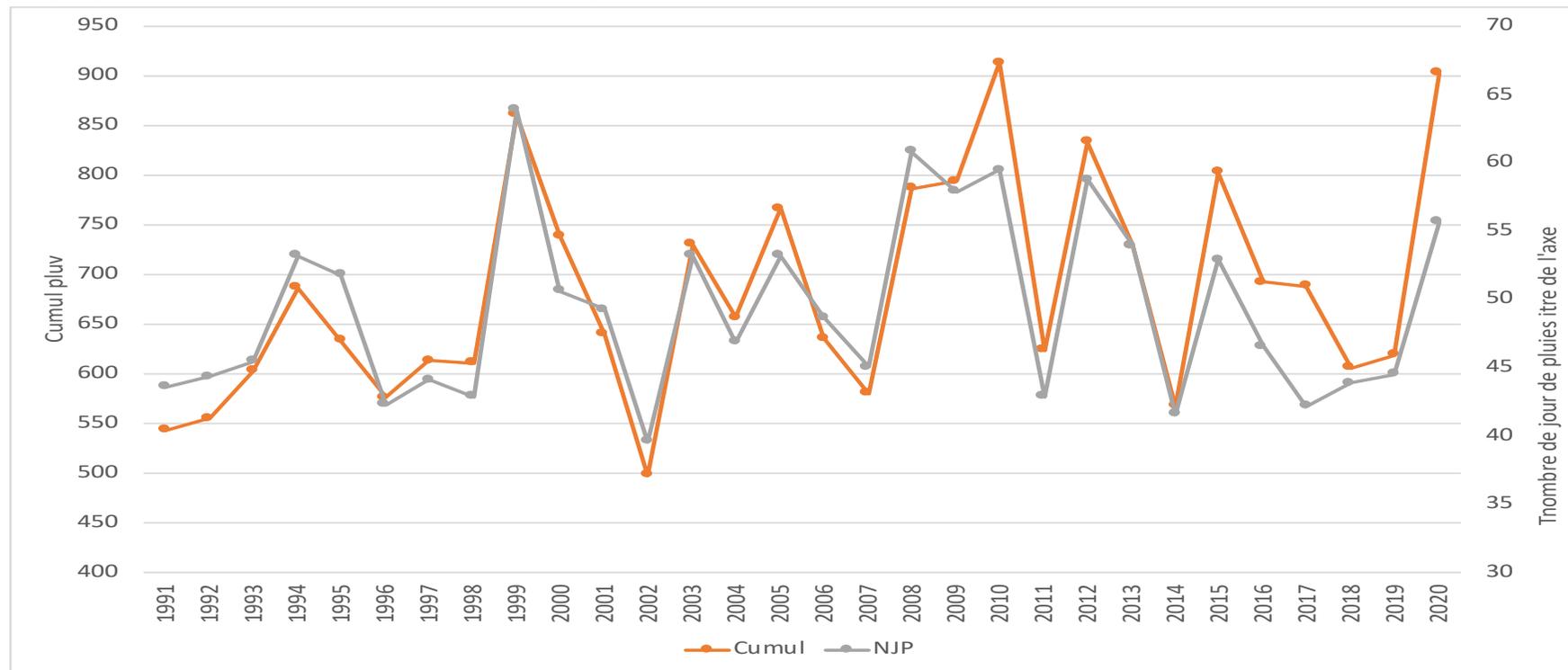
Graphique 1: Moyenne annuelle de l'évolution de la pluviométrie (en mm) au Sénégal sur la période 1991-2020



Source : ANACIM, 2021

Le Graphique 2 montre également l'irrégularité des pluies dans le temps. Pendant la période 1991-2020, on a noté une tendance à la hausse des précipitations et aussi des nombres d'événements pluvieux. Les cumuls enregistrés au cours des dix dernières années tournent en moyenne autour de 725 mm par an (Graphique 2). Les précipitations ont été particulièrement faibles (en quantité et en durée) pendant les années 1991 et 2007.

Graphique 2: Évolution de la pluviométrie au Sénégal entre 1991 et 2020



Source : ANACIM 2021

4.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE DES SÉCHERESSES

Le Sénégal compte 14 régions et 46 départements. Tous les départements sont directement concernés dans une certaine mesure par le phénomène des sécheresses, à l'exception de ceux de Pikine, Guédiawaye, Keur Massar et Dakar.

Régions	Districts	Zones exposées à la sécheresse	Trois principales cultures vulnérables aux sécheresses	Autres moyens de subsistance importants
DAKAR	DAKAR, GUEDIAWAYE, PIKINE, RUFISQUE et KEUR MASSAR	Oui	Arachide, mil et maïs	Elevage, Commerce et Pêche
DIOURBEL	BAMBEY, DIOURBEL et MBACKE	Oui	Arachide, mil et maïs	Commerce, élevage
FATICK	FATICK	Oui	Arachide, mil et maïs	Pêche, tourisme, exploitation de sel, Elevage
FATICK	FOUNDIOUGNE	Oui	Arachide, mil et maïs	Tourisme, pêche, Elevage
FATICK	GOSSAS	Oui	Arachide, mil et maïs	Élevage
KAFFRINE	BIRKELANE, KAFFRINE, KOUNGHEUL et MALEM HODDAR	Oui	Arachide, mil et maïs	Élevage
KAOLACK	GUINGUINEO	Oui	Arachide, mil et maïs	Élevage
KAOLACK	KAOLACK	Oui	Arachide, mil et maïs	Commerce, élevage, pêche
KAOLACK	NIORO	Oui	Arachide, mil et maïs	Élevage, commerce
KEDOUGOU	KEDOUGOU	Oui	Arachide, mil et maïs	Exploitation de l'or, foresterie
KEDOUGOU	SALEMATA et SARAYA	Oui	Arachide, mil et maïs	Foresterie

KOLDA	KOLDA, MEDINA YORO FOULAH et VELINGARA	Oui	Arachide, mil et maïs	Foresterie, pêche, Elevage
LOUGA	KEBEMER et LINGUERE	Oui	Niébé, arachide, mil	Élevage
LOUGA	LOUGA	Oui	Niébé, arachide, mil	Élevage, émigration
MATAM	KANEL, MATAM et RANEROU	Oui	Arachide, mil et maïs	Élevage
SAINT LOUIS	DAGANA	Oui	Riz, mil et maïs	Maraîchage, Elevage, pêche
SAINT LOUIS	PODOR	Oui	Riz, mil et maïs	Pêche, maraîchage, élevage
SAINT LOUIS	SAINT LOUIS	Oui	Arachide, mil et maïs	Tourisme, pêche
SEDHIOU	BOUNKILING, GOUDOMP et SEDHIOU	Oui	Arachide, mil et maïs	Pêche, foresterie
TAMBACOUNDA	BAKEL	Oui	Arachide, coton et maïs	Pêche, émigration, Elevage
TAMBACOUNDA	GOUDIRY	Oui	Arachide, mil et maïs	Émigration, Elevage
TAMBACOUNDA	KOUMPENTOUM et TAMBACOUNDA	Oui	Arachide, mil et maïs	Élevage
THIES	MBOUR	Oui	Arachide, mil et manioc	Pêche, commerce, Elevage
THIES	THIES	Oui	Arachide, mil et manioc	Pêche, maraîchage, industrie, Elevage
THIES	TIVAOUANE	Oui	Arachide, mil et manioc	Commerce, industrie, maraîchage

ZIGUINCHOR	BIGNONA	Oui	Riz, mil et maïs	Pêche, foresterie
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE ZIGUINCHOR	Oui	Riz, mil et maïs	Pêche, foresterie, tourisme

4.3 HISTORIQUE DES SÉCHERESSES

L'aspect clé des risques météorologiques est celui lié au stress hygrométrique causé soit par des précipitations irrégulières, l'arrêt précoce ou l'arrivée tardive des pluies, soit par une sécheresse prolongée. Même en l'absence de ces conditions spécifiques, des études ont démontré que plus de 40% de la variation des rendements nationaux des cultures peuvent être attribuée à la simple variation de la pluviométrie annuelle (Banque Mondiale, 2014). La fréquence pluviométrique anormale est évaluée à 34,6% sur l'ensemble du pays avec une anormalité à la hausse de 20% et une anormalité à la baisse de 14,6%.

Des disparités subsistent dans les grandes zones agroécologiques de production animale : le risque d'anormalité des précipitations est plus important dans les Niayes (32,7%) que dans le Ferlo et le Sud-Est (27,5% dans chacune des deux zones). Toutes les régions du Sénégal sont affectées dans une certaine mesure par les conditions de sécheresse, à l'exception de la région de Dakar. L'ensemble du pays bénéficie d'une assistance.

Année	Principales régions touchées	Source des données sur les sécheresses	Déclaration officielle à la suite du déficit pluviométrique	Conditions de sécurité alimentaire
2007	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ;

				<ul style="list-style-type: none"> - Bradage des animaux ; - Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
2008-2010	Aucune			-
2011	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ; - Bradage des animaux ; - Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
2012	Aucune			-
2013	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ; - Bradage des animaux ; - Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
2014	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ; - Bradage des animaux ; - Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle.
2015	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ;

				<ul style="list-style-type: none"> - Exode rural ; - Bradage des animaux ; - Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
2016	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ; - Adoption de stratégies négatives (alimentaires et sur les moyens d'existence) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bradage des animaux ; ○ Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle.
2017	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ; - Adoption de stratégies négatives (alimentaires et sur les moyens d'existence) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bradage des animaux ; ○ Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
2018	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ;

				<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de stratégies négatives (alimentaires et sur les moyens d'existence) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bradage des animaux ; ○ Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
2019	Toutes régions à l'exception de Dakar	ANACIM	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production agricole ; - Déficit de pâturage pour le bétail ; - Exode rural ; - Adoption de stratégies négatives (alimentaires et sur les moyens d'existence) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bradage des animaux ; ○ Vente du matériel de production ; - Insécurité alimentaire et nutritionnelle

4.4 IMPACT DES SÉCHERESSES SURVENUES LORS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES (EN TERMES DE NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES)

Cette section décrit l'impact des sécheresses au Sénégal au cours des 10 dernières années en termes de nombre de personnes et de ménages nécessitant une assistance.

Année	Personnes affectées par l'insécurité alimentaire		Personnes affectées par la malnutrition		Bétail affecté	
	Nombre	Source	Nombre	Source	Nombre	Source
2007	Non disponible					

Année	Personnes affectées par l'insécurité alimentaire		Personnes affectées par la malnutrition		Bétail affecté	
2011	806 000	PAM (plan d'action 2012)	* 120 000 enfants 6-59 mois * 10 900 femmes enceintes et allaitantes (FEA)	PAM (plan d'action 2012)	645 721 unités de bétail sensible	PAM (plan d'action 2012)
2013	675 000	SECNSA (Plan national de riposte 2014)		SECNSA (Plan national de riposte 2014)	628 163 unités de bétail sensible	SECNSA (Plan national de riposte 2014)
2014	927 416	SECNSA (Plan national de riposte 2015)		SECNSA (Plan national de riposte 2015)		SECNSA (Plan national de riposte 2015)
	784 000	ARC (bulletin ARV novembre 2014)				
2015	829 193	Cadre harmonisé	* 54 918 enfants de 6-59 mois MAS ; * 100 936 enfants 6-59 mois MAM ; * 10 362 FEA souffrant de malnutrition ; * 956 607 enfants de 6-59 mois et 69 081 FEA bénéficiaires d'une surveillance régulière de la malnutrition aiguë ;	SECNSA (Plan national de riposte 2015)	570 457 unités de bétail sensible	SECNSA (Plan national de riposte 2015)

Année	Personnes affectées par l'insécurité alimentaire		Personnes affectées par la malnutrition		Bétail affecté	
			* 1 066 562 enfants de 6-59 mois et 1 264 481 femmes en âge de procréer ciblés par les activités préventives.			
2016	484 480	Cadre harmonisé	*19 376 enfants de moins de 5 ans MAS ; * 64 496 autres enfants de moins de 5 ans pour le traitement de la MAM ; * 7 825 FEA bénéficiaires d'une ration alimentaire sur une période de quatre mois par le biais de consultations pré- et post-natales auprès des structures sanitaires.	SECNSA (Plan national de riposte 2016)		
2017	341 929	Cadre harmonisé	-	-	778 471 UBT	Plan d'urgence pour la sécurité alimentaire (2017 PUSA)
2018	244 859	Cadre harmonisé	-	-	-	-

Année	Personnes affectées par l'insécurité alimentaire		Personnes affectées par la malnutrition		Bétail affecté	
2019	723 839	Cadre harmonisé	*2 079 899 (soit 90%) d'enfants âgés de 6-59 mois dans les zones d'intervention.	Plan national de riposte (PNR 2019-2020)	370 567 UBT	Plan national de riposte (PNR 2019-2020)

4.5 HISTORIQUE DES INTERVENTIONS À LA SUITE D'UNE SÉCHERESSE

Au cours des 10 dernières années, l'État a exécuté six interventions à la suite des sécheresses des campagnes agricoles de 2007/2008, 2011/2012, 2013/2014, 2014/2015, 2016/2017 et 2018/2019.

	Nombre de personnes bénéficiaires d'une assistance alimentaire		Nombre de bénéficiaires des activités de nutrition		Nombre d'unités de bétail ayant bénéficié de vente d'aliment subventionné	
	Nombre	Source	Nombre	Source	Nombre	Source
2008	24 941 tonnes de riz distribuées aux populations	CSA				
2012	1 080 902 personnes	Bilan de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2011/2012 (ministère de la Famille)	250 000 enfants	Bilan de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2011/2012 (ministère de la Famille)	116 980 unités de bétail	Bilan de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2011/2012 (ministère de la Famille)
2014	618 395	Rapport du Plan national de riposte 2014 (SECNSA)	25 571 enfants	Rapport du Plan national de riposte 2014 (SECNSA)	41 unités de bétail	Rapport du Plan national de riposte 2014 (SECNSA)

2015	927 416	Cadre harmonisé	<ul style="list-style-type: none"> * 54 918 enfants de 6-59 mois MAS ; * 100 936 enfants de 6-59 mois MAM ; * 10 362 FEA ; * 956 607 enfants de 6-59 mois et 69 081 FEA bénéficiaires d'une surveillance régulière de la malnutrition aiguë ; * 1 066 562 enfants de 0-59 mois et 1 264 481 femmes en âge de procréer bénéficiaires des activités préventives. 	Rapport du Plan national de riposte 2015 (SECNSA)	570 457 unités de bétail sensible	Rapport du Plan national de riposte 2015 (SECNSA)
2016	484 480	Cadre harmonisé	<ul style="list-style-type: none"> * 19 376 enfants de moins de 5 ans MAS ; * 64 496 autres enfants de moins de 5 ans pour le 	Plan national de riposte (PNR 2016)		

			traitement de la MAM ; * 7 825 FEA bénéficiaires d'une ration alimentaire sur une période de quatre mois par le biais de consultations pré- et post-natales auprès des structures sanitaires.			
2017	341 929	Cadre harmonisé	-	-	778 471 UBT	Plan d'urgence pour la sécurité alimentaire (2017 PUSA)
2018	244 859	Cadre harmonisé	-	-	-	-
2019	723 839	Cadre harmonisé	26 630 enfants souffrant de malnutrition à assister	PDMO (2019/2020)	370 567 têtes de bétail à assister	PDMO (2019/2020)

4.6 DESCRIPTION/ANALYSE DES CONDITIONS HISTORIQUES DE SÉCHERESSE, DU NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES ET DES INTERVENTIONS

En 2008, 24 941 tonnes de vivres avaient été distribuées en zone rurale. Il est difficile de déterminer le nombre de bénéficiaires dans la mesure où il n'y a pas eu de ciblage.

Le Plan national de riposte 2012 a été coordonné par le ministère de la Famille et mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM). Au total, l'assistance alimentaire a touché 1 117 514 personnes (PNR, 2012). Concernant le volet nutritionnel, l'intervention a touché 83 488 bénéficiaires dont 58 578 enfants âgés de 6 à 59 mois.

En 2014, le plan national de riposte (PNR) était coordonné par le Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA). Pour le volet assistance alimentaire, 618 395 personnes ont été assistées, par rapport à un objectif initial de 675 000 personnes. En ce qui concerne l'opération sauvegarde du bétail, l'objectif était de 628 163 unités de bétail pour des besoins évalués à 56 535 tonnes. L'objectif a été réalisé à hauteur de 6,6%.

En 2015, l'État a exécuté le PNR avec les fonds de l'ARC (9,6 milliards FCFA). L'assistance alimentaire a touché 95 358 ménages dans l'ensemble des 14 régions du pays, soit 950 358 personnes, par rapport à un objectif initial de 927 416 personnes. Ce plan a été mis en œuvre avec les partenaires humanitaires de l'État. Pour le volet Opération sauvegarde du bétail (OSB), une enveloppe de 3,2 milliards a été allouée à l'achat d'aliment pour le bétail.

Lors de l'atelier du Cadre harmonisé de mars 2017, le Sénégal a adopté un Plan d'urgence pour la sécurité alimentaire (PUSA) afin d'intervenir dans les six départements projetés en crise : Bambey, Malem Hoddar, Kanel, Matam, Goudiry et Tambacounda. Le nombre de personnes ciblées était de 341 929, soit 42 741 ménages. Enfin, le nombre d'animaux assistés par le biais d'une distribution d'aliment pour le bétail s'élevait à 778 471 unités. Le PUSA a été exécuté avec le PAM (Matam), la Banque mondiale (Goudiry et Malem Hoddar) et le SECNSA (Bambey, Kanel, Tambacounda). 4 612 tonnes de riz ont été distribuées à 24 538 ménages et 14 889 ménages ont bénéficié de distribution d'espèces à hauteur de 5 000 FCFA/personne. L'objectif a été réalisé à hauteur de 74,3% pour l'assistance alimentaire.

En 2018, 244 859 personnes, soit 30 607 ménages, étaient classées en phase « crise » dans les départements de Podor, Matam, Kanel et Ranérou. L'objectif réalisé était de 33% pour l'assistance alimentaire et 26% pour l'OSB.

En 2019, l'Etat a exécuté le PNR avec les fonds de l'ARC (13 milliards FCFA).

5 PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL

5.1 SCÉNARIOS DE SÉCHERESSE EN FONCTION DES ESTIMATIONS D'ARV

Dans cette partie, quatre scénarii sont définis sur la base d'hypothèses liées à l'issue de l'hivernage et des versements reçus de l'ARC. Il convient toutefois de mentionner que les versements de l'ARC dépendent essentiellement des précipitations, mais que des précipitations abondantes ne sont pas nécessairement synonymes d'une bonne production agricole. Des études ont clairement établi que plus de 40 % de la variation des rendements annuels des cultures nationales est exclusivement due aux fluctuations des précipitations (Kandj, Verchot, & Mackensen, 2005).

Scénario	Niveau de versement ARC	Mesures à prendre par l'État
Scénario 1 : Année normale	Aucun versement	Distribution d'espèces en faveur des ménages les plus touchés dans les départements classés en phase 3 du CH. Si aucun département n'est en phase 3, l'État et ses partenaires ne mettront en œuvre le Plan national de riposte (PNR).
		Le PRN et le MSAS mèneront les activités classiques de surveillance nutritionnelle et de prise en charge de la malnutrition aiguë en utilisant leurs propres dispositifs et avec le soutien de leurs partenaires. Ces actions concerneront de façon spécifique les régions de Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor et le département de Podor.

Scénario	Niveau de versement ARC	Mesures à prendre par l'État
Scénario 2 : La sévérité de la sécheresse est d'une fréquence de 1 fois tous les 5 ans	Versement faible	Ce scénario est sans doute le plus réaliste par rapport à l'état d'avancement global de l'hivernage marqué par des précipitations cumulées supérieures ou égales à la normale et une bonne croissance des cultures. Le versement reçu serait inférieur à 2 millions USD. Des opérations de distribution d'espèces seront menées pour soutenir les populations touchées après répartition des zones à couvrir entre l'État et les membres du réseau STARTNETWORK. Les départements ciblés seront ceux classés en phase 3 du CH. Si aucun département n'est en phase 3, l'intervention ciblera sur les départements les plus vulnérables et ayant la plus grande proportion de personnes en phase 3 du CH. L'Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) sera mise en œuvre dans les Départements ayant enregistrés un déficit fourrager
	(1 million USD)	
Scénario 3 : La sévérité de la sécheresse est d'une fréquence de 1 fois tous les 10 ans	Versement moyen	Dans ce cas de figure, le Plan national de riposte intégrerait le volet pastoral et nutritionnel. Au total, 25% du versement seraient consacré à l'achat d'aliment pour le bétail dans les zones pastorales et les zones d'accueil de bétail transhumant et 5 % au volet nutritionnel (soutien des membres du réseau STARTNETWORK aux activités routinières de l'État dans les zones à forte prévalence de malnutrition). Les fonds restants serviraient à venir en aide aux populations souffrant d'insécurité alimentaire dans les départements en phase 3 du CH après répartition entre l'État et les membres du STARTNETWORK.
	(7,5 millions USD)	
Scénario 4 : La sévérité de la sécheresse est d'une fréquence supérieure à 1 fois tous les 30 ans	Versement élevé	En l'état actuel de l'hivernage, il est peu probable que ce scénario se réalise. Un vaste plan national de riposte sera exécuté. Il comporterait trois volets : distribution d'espèces (60%), distribution d'aliment pour le bétail (30%) et activités nutritionnelles (10%).
	(13 millions ou plus USD)	

Scénario	Niveau de versement ARC	Mesures à prendre par l'État
		Un ciblage géographique approfondi sera effectué afin de déterminer les départements et communes les plus touchés par la sécheresse et la répartition entre les agences étatiques et les partenaires STARTNETWORK.
		Les campagnes de dépistage de la malnutrition aiguë et les activités de prise en charge de la malnutrition aiguë se feront tous les deux mois.

Les scénarios suivants ont été définis pour les partenaires START qui paieront une prime d'assurance moins élevée que celle du gouvernement :

Scénario	Description
Scénario 1 : Versement faible	Précipitations correspondant à la sévérité d'une sécheresse dont la fréquence est de 1 fois tous les 5 ans, telle que modélisée par ARV. Paiement attendu de l'ARC : environ 1 million USD
Scénario 2 : Versement moyen	Précipitations inférieures à la moyenne, correspondant à la sévérité d'une sécheresse dont la fréquence est de 1 fois tous les 7-10 ans, telle que modélisée par ARV. Paiement attendu de l'ARC : environ 7,5 millions USD.
Scénario 3 : Versement élevé	Précipitations nettement inférieures à la moyenne, correspondant à la sévérité d'une sécheresse dont la fréquence est supérieure à 1 fois tous les 30 ans, telle que modélisée par ARV. Paiement attendu de l'ARC : 13 millions USD maximum.

5.2 ZONES GÉOGRAPHIQUES À RISQUE

Les zones à risques sont les 20 départements cités plus haut. Les départements de Malem, Hoddar et de Bambey sont également à surveiller, compte tenu de leur vulnérabilité récurrente à l'insécurité alimentaire due aux déficits pluviométriques durant ces deux dernières années.

Le Cadre harmonisé de mars 2018 estimait à 548 217 le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire pour le mois de juin 2018. En outre, selon l'analyse des zones touchées par l'insécurité alimentaire de novembre 2019, 38 (soit 80%) des 45 départements administratifs du pays seront confrontés à des problèmes d'insécurité alimentaire en 2020, soit 351 866 personnes en situation courante et 723 839 selon les projections. Ces localités sont également les plus pauvres du pays : l'incidence de la pauvreté est de 65,6% à Sédhiou, 61,9% à Kédougou et 61,9% à Tambacounda. L'ensemble des zones citées concentre 980 871 de personnes pauvres, soit 16,3% du nombre total des pauvres au Sénégal. Par ailleurs, la région de Matam, 8^{ème} des zones les plus touchées par la pauvreté, et le département de Podor sont des zones en état de sécheresse quasi structurel.

Pour toutes ces raisons, ces zones auront besoin d'une assistance pour lutter contre l'insécurité alimentaire persistante, même en l'absence de fonds de la part de l'ARC.

Scénario	Régions à risque	Nombre de personnes touchées	Observations
Scénario 1	Kédougou, Kolda, Matam, Saint-Louis (département de Podor), Sédhiou, Tambacounda, Ziguinchor, Diourbel (Bambey), Kaffrine (Malem Hoddar)	500 000	Une enquête de sécurité alimentaire sera effectuée deux fois durant l'année 2020. Elle sera suivie d'une analyse de la sécurité alimentaire lors de l'atelier national du Cadre

Scénario 2	Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Diourbel (Bambey), Kaffrine (Malem Hoddar)	600 000	harmonisé de mars 2020. Cela permettra d'identifier plus précisément les zones à risques et de déterminer le nombre de personnes touchées, quel que soit le scénario.
Scénario 3	Toutes les régions à l'exception de Dakar	850 000	
Scénario 4	Toutes les régions	1 039 550	

5.3 PROCÉDURES DE PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE SÉCHERESSE

Responsable de la coordination des plans d'urgence

Pour faire face à une situation de sécheresse, le gouvernement sénégalais élabore et exécute un Plan national de riposte (PNR), sous la coordination du Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA), logé au Secrétariat général du gouvernement (SGG). Le SECNSA travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Le réseau START, qui accompagne et assiste le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence, le plan opérationnel et le plan de mise en œuvre conjoints, sera un acteur déterminant et travaillera au sein de l'équipe de coordination mise sur pied par le gouvernement.

Parties prenantes

- ☞ Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), responsable des activités liées à l'achat et l'acheminement des vivres destinés aux populations ;
- ☞ La Délégation générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale (DGPSN), qui fournira la liste du Registre national unique (RNU) pour le ciblage des ménages ;
- ☞ Le ministère de l'Élevage et des Productions animales, chargé de l'achat et de l'acheminement de l'aliment pour le bétail dans le cadre de l'Opération sauvegarde du bétail ;
- ☞ Le ministère de la Santé et de l'Action sociale, qui s'occupe du dépistage et procède à la prise en charge des cas de malnutrition aiguë sévère au niveau des formations sanitaires ;
- ☞ Les Comités régionaux de sécurité alimentaire (CRSA) et les Comités départementaux de sécurité alimentaires (CDSA), respectivement mis en place et présidés par les gouverneurs et les préfets. Ces instances appuient la mise en œuvre des plans d'urgence au niveau régional ;
- ☞ Les partenaires techniques et financiers (FAO, PAM, UNICEF, Croix-Rouge sénégalaise, OXFAM, CARITAS, ACTED, CECI, ACF, etc.) qui accompagnent le gouvernement dans la mise en œuvre des plans d'urgence.
- ☞ Le Réseau START, formé de six ONG internationales : Action Contre la Faim, Catholic Relief Services, OXFAM, Save the Children, Plan International et World Vision International.

Versements de l'ARC (en millions USD)	Activités à mettre en œuvre	Observations
< 1	Distributions de vivres ou de bons d'achat alimentaires	Les départements classés en phase de crise par le Cadre harmonisé
7,5	Distributions de vivres	Les départements classés en phase de crise par le Cadre harmonisé
13	Distribution d'espèces Vente d'aliment pour le bétail à prix subventionné	Les départements classés en phase de crise par le Cadre harmonisé Le nombre de têtes de bétail sensible sera estimé

	Mise en œuvre d'activités de dépistage et de prise en charge de la malnutrition aiguë	Les zones les plus affectées par la malnutrition aiguë seront identifiées par l'enquête SMART et les populations touchées seront estimées en fonction de la prévalence
--	---	--

Quel que soit le montant reçu, une partie des fonds servira à financer les opérations de ciblage des bénéficiaires.

5.4 MÉCANISME DE COORDINATION DES INTERVENTIONS EN CAS DE SÉCHERESSE

Le SECNSA est la structure responsable de la coordination des plans de riposte qui intègrent les interventions relatives à l'ARC. Les autres intervenants sont le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), le ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA), le ministère des Finances et du Budget, les Comités régionaux et départementaux de Sécurité alimentaire (CRSA et CDSA), les partenaires techniques et financiers, les ONG et leurs partenaires opérationnels.

Le nombre de ménages nécessitant une assistance alimentaire est déterminé au moyen de l'analyse de la sécurité alimentaire avec l'outil du Cadre harmonisé. Dans chaque département ciblé, le Comité de sécurité alimentaire sélectionne les villages et quartiers suivant des critères de vulnérabilité bien définis. C'est à ce moment qu'une mission de ciblage est organisée par la Commission nationale et locale chargée du Plan national de riposte pour superviser le ciblage des ménages, qui est effectué par les assemblées de village et de quartiers en collaboration du Comité régional de Sécurité alimentaire (CRSA) ou du Comité départemental de Sécurité alimentaire (CDSA). Les assemblées de village et de quartiers sont composées du chef délégué de village/quartier, de l'imam, du représentant des jeunes, de la représentante des femmes, etc. Un procès-verbal de ciblage est dressé. Il est signé par l'ensemble des participants et approuvé par l'autorité administrative (Préfet ou Sous-préfet). Les données sont saisies sur des smartphones et envoyées au serveur du SECNSA où elles sont analysées. En principe, une enquête de vérification

est effectuée pour corriger les éventuelles erreurs d'inclusion. Les résultats définitifs du ciblage sont ensuite partagés par le SECNSA avec l'ensemble des intervenants.

5.5 DÉTAILS DES INTERVENTIONS

Trois interventions sont prévues : distribution d'espèces et/ou de vivres (riz), vente d'aliment pour le bétail à prix subventionné, et activités de nutrition (dépistage, sensibilisation, distribution de farines infantiles et prise en charge de la malnutrition aiguë).

Intervention	Nature	Programme	Description	Observations
Distribution d'espèces	Répondant aux besoins	Urgence	Distribution d'espèces ou de vivres aux ménages les plus vulnérables préalablement ciblés.	Pour chaque versement reçu
Vente d'aliment pour le bétail à prix subventionné	Distribution de fourrage	Mise à l'échelle Urgence	Achat d'aliment pour le bétail et mise à disposition des commissions départementales de vente.	Scénarii 3 et 4
Activités de dépistage et de prise en charge de la malnutrition aiguë	Distribution de bons, de semences, autre	Mise à l'échelle Urgence	Dépistage actif et passif de la malnutrition aiguë chez les enfants de 0-59 mois et les femmes en âge de procréer (15-49 ans)	Scénarii 3 et 4

PREMIÈRE INTERVENTION : Distribution de vivres et/ou d'espèces

5.5.1.1	Nom de l'intervention : Distribution de vivres et/ou d'espèces
5.5.1.2	Brève description de l'intervention

	<p>Cette intervention consiste à distribuer des vivres et de l'argent liquide aux ménages qui seront ciblés. Un montant de 7 000 FCFA par personne et par mois sera remis aux ménages, avec un plafond de 9 personnes par ménage. Au total, un ménage recevra entre 7 000 et 63 000 FCFA par mois.</p>																			
5.5.1.3	<p>Justification du choix de l'intervention</p> <p>L'État a toujours procédé à des distributions de vivres, mais ces opérations se sont souvent déroulées avec beaucoup de lenteurs liées à commande, l'acquisition, la manutention et le transport et de stockage des vivres. Or, la Banque mondiale et d'autres partenaires (Réplica) ont expérimenté la distribution d'espèces, qui a l'avantage d'être rapide et permet aux ménages d'accéder à un panier alimentaire. À cela s'ajoute que le pays dispose d'opérateurs experts dans les opérations de transferts d'argent.</p> <p>La question du genre est toujours intégrée dans le ciblage des populations bénéficiaires. En effet, les femmes chefs de ménage, les chefs de ménages handicapés ou souffrant de maladies chroniques sont toujours privilégiés. En conséquence, la distribution d'espèces répond mieux aux principaux critères d'éligibilité définis par l'ARC, liés à la sensibilité au facteur temps, à la préservation des moyens d'existence des ménages bénéficiaires et à la période d'exécution de 6 mois.</p>																			
5.5.1.4	<p>Partenaires chargés de la mise en œuvre</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisation</th> <th>Personne à contacter</th> <th>Téléphone</th> <th>Courriel</th> <th>Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Direction de la Protection Civile</td> <td>Directeur de la Protection Civile (DPC)</td> <td>(221) 33 889 39 00</td> <td>protectioncivile@interieur.gouv.sn</td> <td>Point focal de l'ARC, interface entre l'ARC et le gouvernement</td> </tr> <tr> <td>Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA)</td> <td>Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire</td> <td>(221) 33 865 30 35</td> <td>secnsa@secnsa.sn</td> <td>Coordonnateur de l'intervention (activités de ciblage, de distribution d'espèces et/ou de vivres, de suivi/évaluation, de communication, de coordination, etc.)</td> </tr> </tbody> </table>					Organisation	Personne à contacter	Téléphone	Courriel	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité	Direction de la Protection Civile	Directeur de la Protection Civile (DPC)	(221) 33 889 39 00	protectioncivile@interieur.gouv.sn	Point focal de l'ARC, interface entre l'ARC et le gouvernement	Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA)	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire	(221) 33 865 30 35	secnsa@secnsa.sn	Coordonnateur de l'intervention (activités de ciblage, de distribution d'espèces et/ou de vivres, de suivi/évaluation, de communication, de coordination, etc.)
Organisation	Personne à contacter	Téléphone	Courriel	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité																
Direction de la Protection Civile	Directeur de la Protection Civile (DPC)	(221) 33 889 39 00	protectioncivile@interieur.gouv.sn	Point focal de l'ARC, interface entre l'ARC et le gouvernement																
Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA)	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire	(221) 33 865 30 35	secnsa@secnsa.sn	Coordonnateur de l'intervention (activités de ciblage, de distribution d'espèces et/ou de vivres, de suivi/évaluation, de communication, de coordination, etc.)																

	Délégation générale à la Protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN)	Déleguée Générale à la Protection Sociale	(221) 77 632 45 86	ousseydiop@hotmail.com	Coordonnateur de la politique de la protection sociale, appuis au ciblage (fournit la liste du RNU) et au transfert monétaire				
5.5.1.5	<p>Gestion des fonds</p> <p>Un compte de dépôt a été ouvert par le Ministère des Finances et du Budget domicilié au Trésor Public et géré par la Direction de la protection Civile (DPC).</p> <p>L'indemnité sera versée dans ce compte ouvert et sera transféré aux structures opérationnelles conformément au décret portant répartition.</p>								
5.5.1.6	<p>Coût unitaire</p> <p>Le coût unitaire est estimé à 7 750 FCFA par personne et par mois. Ce coût intègre le ciblage des ménages qui est 750 FCFA.</p>								
5.5.1.7	<p>Activités avant ciblage : des réunions d'informations et de partage sur tout le processus de l'intervention (ciblage, de planification et de mise en œuvre) seront organisées en parfaite synergie avec les chefs de services techniques membres des CDSA et les autorités locales (gouverneurs, préfets, maires etc.).</p>								
5.5.1.8	<p>Ciblage des bénéficiaires</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i></td> <td>Le ciblage des départements sera effectué sur la base des résultats d'enquête et du Cadre harmonisé. Les villages, quartiers et ménages seront ciblés sur la base de la méthodologie de ciblage consensuelle basé sur le RNU mais aussi sur les critères HEA, Validation communautaire de la liste des ménages.</td> </tr> <tr> <td><i>Qui fera le ciblage ?</i></td> <td>Le ciblage sera coordonné par le SECNSA. Il sera participatif et inclusif avec les services techniques décentralisés et déconcentrés.</td> </tr> </table>					<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le ciblage des départements sera effectué sur la base des résultats d'enquête et du Cadre harmonisé. Les villages, quartiers et ménages seront ciblés sur la base de la méthodologie de ciblage consensuelle basé sur le RNU mais aussi sur les critères HEA, Validation communautaire de la liste des ménages.	<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Le ciblage sera coordonné par le SECNSA. Il sera participatif et inclusif avec les services techniques décentralisés et déconcentrés.
<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le ciblage des départements sera effectué sur la base des résultats d'enquête et du Cadre harmonisé. Les villages, quartiers et ménages seront ciblés sur la base de la méthodologie de ciblage consensuelle basé sur le RNU mais aussi sur les critères HEA, Validation communautaire de la liste des ménages.								
<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Le ciblage sera coordonné par le SECNSA. Il sera participatif et inclusif avec les services techniques décentralisés et déconcentrés.								

	Les partenaires du réseau STARTNETWORK effectueront le ciblage conformément à la méthodologie consensuelle de ciblage basé sur le RNU, validé le 7 janvier 2019, avec les acteurs (partenaires Réplica et sectoriels) sous la coordination du SECNSA. Ce ciblage sera participatif (participation des autorités locales) et inclusif. Il sera supervisé par le Comité départemental de sécurité alimentaire (CDSA). Un système de vérification et de plaintes sera mis en place.
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Une enquête est prévue pour vérifier la vulnérabilité des ménages ciblés par les assemblées de villages, sur un échantillon de contrôle. Validation communautaire des listes/PV.
<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Le ciblage démarrera 1 mois après la réception effective des fonds.
<i>Cette intervention nécessite-t-elle une passation de marché ?</i>	Distribution d'espèces : suite à un appel d'offre pour sélectionner l'opérateur. Toutefois il peut y'avoir des différences de procédure interne selon les organisations. Distribution de vivres : achat de riz oui selon les procédures de passation de marché public.
<i>Qui est responsable de la passation des marchés ?</i>	Le CSA,
<i>Quelles sont les échéanciers autour de la passation des marchés ?</i>	Dans les meilleurs délais pour répondre aux exigences de l'ARC, pas plus de 6 mois.

5.5.1.9	<p>Distribution d'espèces : les partenaires d'exécution passent un contrat avec un opérateur financier. Les numéros de téléphone des bénéficiaires étant collectés et vérifiés lors du ciblage, des messages sont envoyés aux bénéficiaires qui se rendent auprès de distributeurs agréés pour retirer le montant prévu. Toutefois, des points de distributions sont organisés au niveau des localités les plus proches de leurs lieux de résidence pour la réception de l'aide.</p> <p>Distribution de vivres : des commissions de distribution seront mises sur pied sous l'autorité de l'administration territoriale. Le CSA achemine les vivres jusqu'aux communes concernées.</p>
---------	--

DEUXIÈME INTERVENTION : Distribution d'aliment pour le bétail

5.5.2.1	Nom de l'intervention : Opération sauvegarde du bétail (OSB)				
5.5.2.2	Brève description de l'intervention Cette intervention consiste à acheter de l'aliment pour le bétail auprès de fournisseurs et de le mettre à la disposition des commissions départementales, qui le céderont aux éleveurs à un prix subventionné.				
5.5.2.3	Justification du choix de l'intervention L'OSB vise à sauver les unités sensibles du cheptel estimé à 25% (femelles gestantes, allaitantes, veaux, animaux de trait et ne pouvant se déplacer, etc.). Ce type de bétail a urgemment besoin de secours pour la survie du cheptel et la préservation de la production. L'intervention répond parfaitement aux critères d'éligibilité de l'ARC.				
5.5.2.4	Partenaires chargés de la mise en œuvre				
	Organisation	Nom de la personne à contacter au sein de l'organisation	Numéro de téléphone	Adresse électronique	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité

	Direction de l'Élevage	Directeur de l'Élevage	(221) 33 821 32 28/33 823 43 99	damesow@hotmail.com m	Maître d'œuvre, chargé de la coordination et du suivi
5.5.2.5	Gestion des fonds En cas de versement, les fonds seront versés sur le compte des fournisseurs, après services rendus. Les services du MEFP effectueront tout le contrôle nécessaire, en conformité avec les règles de gestion des deniers publics.				
5.5.2.6	Coût unitaire au titre du scénario n° 1 : 11,3 USD (uniquement si le projet modulable est en cours)				
5.5.2.7	Ciblage des bénéficiaires				
	<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Il n'existe pas de méthodologie de ciblage harmonisée pour cette intervention. Les commissions départementales de vente cèdent l'aliment aux éleveurs à un prix subventionné. Les critères d'identification varient d'un département à l'autre. Ces critères sont généralement la carte d'éleveur, la fiche de vaccination, ou la reconnaissance physique par le chef de service de l'Élevage.			
	<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Les commissions départementales			
	<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Cela ne nécessite pas de financement			
	<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Il n'existe pas de processus de vérification			
	<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Le ciblage aura lieu au moment de la vente de l'aliment pour le bétail			
5.5.2.8	<i>Cette intervention nécessite-t-elle une passation de marché ?</i>	L'intervention nécessite une passation de marché			
	<i>Qui est responsable de la passation des marchés ?</i>	Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA)			
	<i>Quels sont les échéanciers autour de la passation des marchés ?</i>	Le MEPA, en collaboration avec les autorités de la Primature, procède à une consultation restreinte de l'ensemble des producteurs d'aliment			

		pour le bétail. En général, trois ou quatre sociétés s'intéressent à l'opération. Un quota est affecté au prorata de leur capacité de production, et mis en place pour une période bien définie.	
5.5.2.9	Articles à acheter et sources d'achat possibles :		
	Article	Unité	Source(s)
	Aliment pour le bétail	Tonne	Marché national
5.5.2.10	Les fournisseurs acheminent l'aliment pour le bétail auprès des magasins situés au niveau le plus déconcentré du département.		

TROISIÈME INTERVENTION : Dépistage, prise en charge des cas de malnutrition aigüe et prévention des carences en micronutriments et de la malnutrition chronique le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) à travers la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant/Division de l'Alimentation et de la Nutrition

5.5.3.1	Nom de l'intervention : Nom de l'intervention : Dépistage et prise en charge de la malnutrition aigüe et prévention des carences
5.5.3.2	<p>Brève description de l'intervention</p> <p>Pour le volet nutrition, la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant à travers la Division de L'Alimentation et de la Nutrition va organiser un ensemble d'activités en collaboration avec les régions et les districts sanitaires. Il s'agit des régions de : Matam, Saint-Louis, Louga, Diourbel, Sédhiou, Tambacounda, Dakar, Kaffrine, Kaolack et Thiès.</p> <p>Les principales activités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de campagne de dépistage actif de la malnutrition couplée à la supplémentation en vitamine A au niveau communautaire

- La prise en charge des cas de malnutrition
- Le renforcement du dépistage passif au niveau des structures par la mise en place de matériels anthropométriques
- La supervision du dépistage et de la prise en charge de malnutrition
- L'enrichissement des aliments des enfants de 6 -23 mois par les poudres de micronutriments pour la prévention de la malnutrition chronique et la lutte contre les carences en micronutriments
- Le renforcement de la communication sur les programmes de nutrition
- Organisation de réunions de coordination de la mise en œuvre des activités.

Et pour ce qui concerne les activités du renforcement du dépistage passif au niveau des structures par la mise en place de matériels anthropométriques et de l'enrichissement des aliments des enfants de 6 -23 mois par les poudres de micronutriments pour la prévention de la malnutrition chronique et la lutte contre les carences en micronutriments, toutes les 14 régions du Sénégal seront concernées.

1. Campagne de dépistage actif de la malnutrition au niveau communautaire couplée à la supplémentation en vitamine A et au déparasitage

Le dépistage actif des cas de malnutrition aigüe se fera de façon semestrielle chez les enfants de 6 à 59 mois au niveau communautaire dans tous les districts sanitaires des régions vulnérables.

Le dépistage au niveau communautaire sera effectué par les structures de santé en collaboration avec les acteurs du niveau communautaire. Il se fera à l'aide de la mesure du périmètre brachial (MUAC) pour identifier les enfants souffrant de MAM ou de MAS. Tous les enfants dépistés MAM ou MAS seront référés aux structures de santé (avec une fiche de référence remise aux mères ou

gardiennes d'enfants) pour confirmation. Ainsi, le suivi sera assuré par les infirmiers chef de poste et les acteurs communautaire. Cette activité sera couplée à la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois et au déparasitage chez les enfants de 12 à 59 mois au niveau des régions ciblées. Ces activités seront intensifiées au cours des périodes de soudures.

La prise en charge des cas de malnutrition

2. La prise en charge des cas de malnutrition

La prise en charge des cas de MAM : se fera au niveau des UREN/C selon les politiques, normes et protocoles de la division de l'Alimentation et de la Nutrition. Il prend en compte la distribution d'Aliment de Supplément Thérapeutique Prêts à l'Emploi (ASPE) ou de farine enrichie, des activités d'éveil, de Communication pour un Changement Social de Comportement (CCSC), la supplémentation en vitamine A, en fer et le déparasitage.

La DSME grâce au financement du projet ARC et avec l'appui technique du Programme Alimentaire Mondial va acheter du plumpy-sup au niveau de Copenhague pour assurer la prise en charge des cas de MAM. Les autres intrants (la vitamine A et albendazole) seront mis à leurs dispositions grâce à l'appui de l'UNICEF.

La prise en charge des cas de MAS sans complication : se fera au niveau des UREN (unités de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle) selon les politiques, normes et protocoles de la division de l'Alimentation et de la Nutrition. Il prend en compte la distribution d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), la supplémentation en vitamine A, le déparasitage, des activités d'éveil, des activités de Communication pour un Changement Social de Comportement (CCSC), et un suivi au niveau communautaire.

L'ATPE, vitamine A et l'albendazole seront mis à disposition gratuitement avec l'appui de l'UNICEF.

La prise en charge des cas de malnutrition aigüe sévère avec complication : se fera au niveau des CREN (centres de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle) selon les politiques, normes et protocoles de la division de l'Alimentation et de la Nutrition. Il prend en compte

un traitement nutritionnel par l'utilisation de laits thérapeutiques (F75 et F100), d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), un traitement médical systématique et spécifique en fonction des complications, des activités de stimulation et d'éveil pour une prise en charge adéquate et une bonne observance du traitement et des activités Communication pour un Changement Social de Comportement (CCSC).

Les laits thérapeutiques (F75 et F100), l'ATPE et l'amoxicilline seront mis à leurs dispositions gratuitement avec l'appui de l'UNICEF ; tous les autres médicaments pour le traitement spécifique seront à la charge du malade. Pour assurer l'efficacité de la prise en charge un soutien financier sera apporté aux enfants hospitalisés au niveau des CREN pour l'achat des médicaments et pour le paiement des examens complémentaires. Ce soutien est d'une grande importance car il permet d'éviter les cas d'abandon au niveau du CREN.

3. Le renforcement du dépistage passif au niveau des structures par la mise en place de matériels anthropométriques

Pour assurer l'effectivité du dépistage passif au niveau des structures sanitaires dans tous les points de contact, les structures seront dotées : en matériels anthropométriques (balance, toises et MUACs). L'utilisation adéquate sera accompagnée par une formation sur site ou un coaching des prestataires. L'achat de ce matériel se fera avec le financement du projet ARC et avec l'appui technique de l'UNICEF au niveau de Copenhague.

4. La supervision du dépistage et de la prise en charge de malnutrition

- Niveau central vers la région médicale et les districts sanitaires : une supervision par semestre dans chaque région
- Niveau région et districts : ils effectueront 2 supervisions dans le semestre.

	<p>5. L'enrichissement des aliments des enfants de 6 -23 mois par les poudres de micronutriments pour la prévention de la malnutrition chronique et la lutte contre les carences en micronutriments</p> <p>Pour la prévention des carences nutritionnelles et la malnutrition chronique chez les enfants de 6-23 mois, la DSME va assurer la fortification à domicile par la mise à disposition des poudres de micronutriments (MNPs), pour l'enrichissement des aliments. Ces produits seront achetés avec le financement du projet ARC et avec l'appui technique de l'UNICEF.</p> <p>6. Le renforcement de la communication sur les programmes de nutrition</p> <p>Des activités de communication en direction des ménages, des mères et gardiennes d'enfants de 0 à 59 mois pour une prise en charge adéquate des enfants en cas de malnutrition. Une Sensibilisation sera faite également sur les interventions portant sur les problèmes nutritionnels et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) à travers la communication de proximité et de masse (radio, télévision, etc.). Ces activités seront particulièrement mises en œuvre par le niveau opérationnel pour permettre d'atteindre le maximum de bénéficiaires.</p> <p>7. Coordination des activités</p> <p>A la fin de ces activités, un atelier de partage sera organisé pour l'élaboration du rapport final avec l'ensemble des parties concernées.</p> <p>Remarques : pour tout ce qui concerne les achats en intrants nutritionnels et du matériel anthropométrique, la DSME fera appel à nos partenaires que sont l'UNICEF et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM). Ces produits seront achetés au niveau de la centrale d'achat à Copenhague. Un accord sera signé avec les partenaires qui se chargeront grâce au financement du projet ARC d'acheter les produits, de faire les modalités douanières et de les transporter jusqu'au niveau des régions médicales.</p>
5.5.3.3	Justifications du choix de l'intervention

La malnutrition aigüe survient rapidement après un choc (sècheresse, famine, etc.) Ou à la suite d'une maladie infectieuse (rougeole, diarrhée, pneumonie, pandémie etc.) au niveau des populations affectées, et elle touche principalement les enfants âgés de 6 à 59 mois. Non prise en charge correctement, la malnutrition aiguë modérée évolue vers des formes sévères qui conduisent au décès des enfants non traités*. La malnutrition aigüe accroît le fardeau de la morbidité au niveau des structures sanitaires, des familles et des communautés et entraîne une plus grande mortalité au sein de la population des enfants de 6-59 mois.

La détection de la malnutrition aigüe au niveau communautaire, se fait à travers l'utilisation du MUACs pour mesurer le Périmètre Brachial (PB) et la recherche des œdèmes. La confirmation se fera au niveau des structures sanitaires par la détermination de l'indice poids taille à la suite de la mesure des paramètres anthropométriques. La prise en charge et le suivi des cas se fera au niveau des structures avec l'appui des acteurs communautaires. Les coûts de la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition aigüe modérée ou de malnutrition aigüe sévère sont coûteuse et nécessite des moyens financiers et matériels

Le dispositif du Ministère de la santé à travers la cellule de la santé communautaire rend particulièrement facile la mise en œuvre des campagnes de dépistage actif de la malnutrition et assure de façon continue la prise en charge des cas de malnutrition aiguë. De ce fait, la plus grande partie des coûts associés à la mise en œuvre de cette intervention est déjà couverte par l'Etat du Sénégal et ses autres partenaires.

5.5.3.4

Partenaires chargés de la mise en œuvre

Organisation	Personne à contacter	Téléphone	Courriel	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité
Direction de la Protection Civile	Directeur DPC	(221) 33 889 39 00	protectioncivile@interieur.gouv.sn	Point focal de l'ARC, interface entre l'ARC et le gouvernement

	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS)	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME)	(221) 33 865 92 59	drdoucoure@yahoo.fr	Mise en œuvre et suivi des activités de prise en charge de la malnutrition			
5.5.3.5	<p>Gestion des fonds</p> <p>Pour la gestion des fonds dédié à la MSAS/DSME, un compte spécial sera ouvert.</p> <p>Les paiements seront effectués directement aux prestataires de services, fournisseurs, personnel, etc. après service fait et sur présentation de toutes les pièces justificatives visées et certifiées conformes par l'autorité de la structure opérationnelle et le directeur de la protection civile.</p>							
5.5.3.6	<p>Coût unitaire</p> <p>Pour le volet nutrition, le coût unitaire par bénéficiaire ciblé (total des enfants âgés de 6 à 59 mois) pour mener ces activités pendant un mois est de 60,21 FCFA. Pour 6 mois, ce coût unitaire est de 361,29 FCFA pour le nombre total d'enfants ciblés. Le coût unitaire par bénéficiaire directement concerné par les activités de prise en charge (enfants MAM et MAS) est de 1 197,42 FCFA pour les 6 mois.</p> <p>Ce coût ne prend pas en compte les bénéficiaires des activités de communication prévues.</p>							
5.5.3.7	<p>Ciblage des bénéficiaires</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;"><i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i></td> <td>Le ciblage se fera sur la base de campagnes de dépistage actif de la malnutrition. Il sera basé sur la mesure du périmètre brachial par le MUACs conformément aux politiques, normes et protocoles en nutrition. Les enfants dépistés MAM ou MAS seront référés au niveau des structures sanitaires pour confirmation avec l'utilisation de l'indice poids /taille.</td> </tr> </table>						<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le ciblage se fera sur la base de campagnes de dépistage actif de la malnutrition. Il sera basé sur la mesure du périmètre brachial par le MUACs conformément aux politiques, normes et protocoles en nutrition. Les enfants dépistés MAM ou MAS seront référés au niveau des structures sanitaires pour confirmation avec l'utilisation de l'indice poids /taille.
<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le ciblage se fera sur la base de campagnes de dépistage actif de la malnutrition. Il sera basé sur la mesure du périmètre brachial par le MUACs conformément aux politiques, normes et protocoles en nutrition. Les enfants dépistés MAM ou MAS seront référés au niveau des structures sanitaires pour confirmation avec l'utilisation de l'indice poids /taille.							

		Les enfants de 6-59 mois dépistés seront classifiés et pris en charge en fonction de leur degré de malnutrition (modérée ou sévère)
	<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Les campagnes de dépistage actif de la malnutrition aigüe seront effectuées par les districts sanitaires (centre de santé et poste de santé) avec la collaboration des acteurs communautaires de façon semestrielle.
	<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le ciblage sera financé avec les fonds de l'ARC
	<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	L'assurance qualité des activités de dépistage sera garantie par les structures du MSAS à travers des missions de supervisions du district, de la région et de la DSME.
	<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Les activités de ciblage seront effectuées sur la période février-mai de l'année du versement.
5.5.3.8	L'intervention ne nécessite pas de passation de marché	

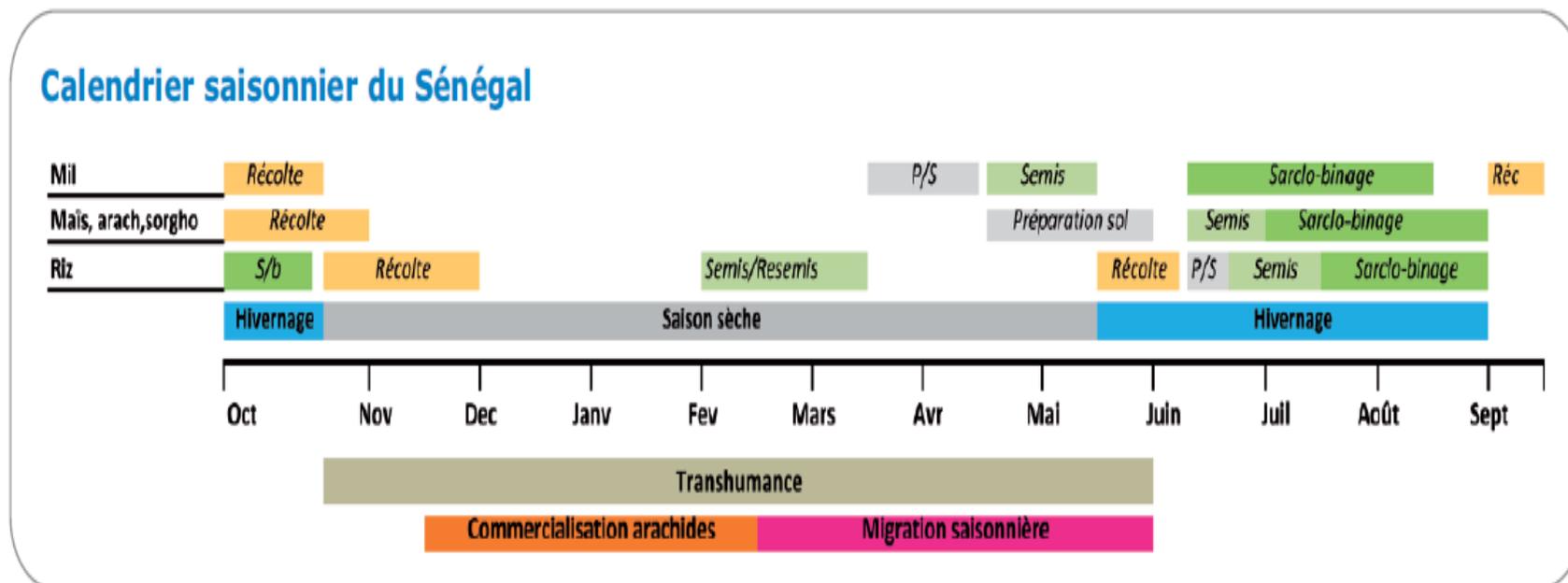
5.6 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

5.6.1 Calendrier agricole saisonnier

L'agriculture sénégalaise dispose d'importants atouts et de conditions favorables qu'elle doit à son potentiel de 35 milliards de mètres cubes d'eaux de surface et souterraines et de plus de 3,8 millions d'hectares de terres arables. Toutefois, l'agriculture sénégalaise dépend

essentiellement de la saison des pluies qui démarre généralement en mai pour finir en octobre (Graphique 3). La période de récoltes des cultures telles que le mil, le sorgho, le maïs et l'arachide se déroule sur la période allant d'octobre à novembre.

Graphique 3 : Calendrier saisonnier du Sénégal



Source : FEWS NET (Bulletin n°1 décembre 2012)

5.6.2 Calendrier de mise en œuvre des interventions

5.6.2.1 Calendrier de la mise en œuvre de la distribution de cash et/ ou de vivres (prévisionnel)

Étape		Organisme de mise en œuvre

	Année 1 (2022)			Année 2 (20223)									
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Identification des conditions de sécheresse													CT-ARC
Confirmation d'une sécheresse													MINT/DPC
Annonce du versement de l'ARC													MINT MFB
Adoption du plan d'urgence													DPC SECNSA
Réalisation de l'évaluation des besoins pour valider les départements													SECNSA
Ciblage des ménages pour l'intervention													SECNSA-DGPSN-Réplica
Passation des marchés, achat et mise en place des vivres													CSA
Appel d'offre des opérateurs financiers pour la distribution d'espèces													Replica-DGPSN
Démarrage de la distribution effective													SECNSA-DGPSN-CSA
Coordination et suivi-évaluation de l'intervention													SECNSA DPC

5.6.2.2 Calendrier de la mise en œuvre de la distribution d'aliment pour le bétail (prévisionnel)

Étape		Organisme de mise en œuvre

	Année 1 (2020)			Année 2 (2021)									
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Identification des conditions de sécheresse													CT-ARC MEPA
Confirmation d'une sécheresse													MINT
Annnonce du versement de l'ARC													MINT MEFP
Adoption du plan d'urgence													DPC SECNSA
Passation des marchés													MEPA/ARMP
Vente de l'aliment pour le bétail													MEPA
Suivi-évaluation													DPC/MEPA/SECNSA

5.6.2.3 Calendrier de la mise en œuvre du dépistage et de la prise en charge de la malnutrition aiguë

Étape													Organisme de mise en œuvre	
	Année 1 (2020)			Année 2 (2021)										
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S		
Identification des conditions de sécheresse														CT-ARC SECNSA
Annonce du versement de l'ARC														MINT
Adoption du plan d'urgence														MINT MFB
Plan d'urgence adopté														DPC SECNSA
Réunion préparatoire dans chaque région médicale pour partager les TDRs et les outils														DAN
- Mise à disposition de matériel anthropométrique et des intrants pour le dépistage des enfants														

Journée de dépistage de la malnutrition															DS
- Soutien financier pour la Prise en Charge (PEC) des enfants MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)															DAN
Prise en charge des cas de malnutrition															RM/DS
Sensibilisation et la communication sur les interventions portant sur le dépistage actif les problèmes nutritionnels et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)															
Coordination/Suivi/évaluation/Restituti on des résultats avec les régions médicales et districts															DAN
Elaboration du rapport final															DAN/DS/RM

5.6.3 Procédures opérationnelles standard

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
<i>Processus d'informations et de planification</i>							
01	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et des moyens de subsistance	Suivi continu d'ARV et d'autres outils de suivi de la sévérité et de la situation de sécurité alimentaire	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Continu	30	45	Tâche
02	Mise à jour des bases de données de contacts	Confirmer les coordonnées des membres du GTT, des partenaires chargés de la mise en œuvre, et d'autres personnes impliquées dans le déploiement d'un plan de gestion des risques en cas de catastrophes	(Administrateur National ARC)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	02	04	Tâche
03	Élaboration et soumission du PDMO	Mobiliser le GTT de l'ARC responsable de la planification d'urgence	Directeur DPC	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	01	02	Tâche
		Décider du scénario le plus probable	Directeur DPC		04	07	Décision
		Décider des régions ou des districts qui ont de fortes chances de recevoir les fonds de l'ARC	Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)		03	07	Décision
		Décider des interventions qui ont le plus de chances d'être financées	Directeur DPC		04	14	Décision
		Estimer le nombre de personnes vulnérables à atteindre par zones ciblées	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)		02	03	Tâche
		Élaborer le projet de PDMO, y compris le budget détaillé	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)		10	21	Tâche

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
		Obtenir l'approbation interne du gouvernement pour le PDMO	Directeur DPC	Dès que le PDMO est rédigé	07	21	Approbation
		Soumettre le PDMO au Secrétariat de l'ARC pour approbation	(Administrateur National ARC)	Au moins 30 jours avant le versement prévu	01	02	Tâche
04	Nouvelle soumission du PDMO (selon les besoins)	Intégrer les commentaires et soumettre à nouveau le PDMO s'il n'avait pas été approuvé par le Conseil d'administration de l'ARC	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA) Administrateur National ARC	Dès que la décision concernant le processus d'examen du PDMO a été communiquée	05	07	Tâche
05	Coordination de l'évaluation des besoins	Travailler avec le SECNSA chargé de coordonner l'intervention nationale en cas de sécheresse pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)		05	07	Tâche
06	Modification du PDMO (s'il y a lieu)	Suite à l'évaluation des besoins, ajuster les estimations du PDMO : le nombre de personnes vulnérables ciblées et la façon dont les fonds de l'ARC seront utilisés	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA) (Administrateur National ARC)	Suite à l'évaluation des besoins	10	15	Tâche
Processus financiers							
07	Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière	Aviser le Trésor public et/ou le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du versement imminent et vérifier tous les détails bancaires	Directeur DPC	30 jours avant que le versement ne soit effectué	02	04	Tâche

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
08	Notification du transfert potentiel de fonds aux partenaires d'exécution	Prévenir le(s) partenaire(s) d'exécution et ou les sources d'approvisionnement du transfert possible de fonds et vérifier les coordonnées bancaires	Directeur DPC		04	07	
09	Vérification de l'arrivée des fonds de l'ARC sur le compte national	S'assurer de l'existence d'un compte dédié aux fonds de l'ARC. Vérifier qu'un transfert hors cycle budgétaire soit possible si les fonds de l'ARC sont affectés au Trésor public	DPC		03	06	
10	Transfert des fonds aux partenaires chargés de l'exécution	Transférer les fonds aux organismes chargés de la mise en œuvre et/ou aux sources d'approvisionnement dans les délais	DPC	Après le versement	07	10	Tâche
		S'assurer que les institutions d'exécution coopéreront avec les auditeurs financiers indépendants en gardant toutes les pièces comptables ouvertes/accessibles	DPC		03	07	Tâche
Processus opérationnels							
11	Coordination	Informers les autres partenaires d'exécution de la possibilité du versement	(Administrateur National ARC)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	03	05	Tâche
		Informers les structures nationales et infranationales de la possibilité d'un versement	(Administrateur National ARC)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	03	05	Tâche

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
		Informers les responsables de programmes existants d'une possible extension (si l'intervention sélectionnée est modulable)	(Administrateur National ARC)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	04	07	Tâche
12	Ciblage et inscription	Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Dès qu'un versement est confirmé	10	14	Tâche
		Évaluer l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque région, département ou commune ciblé	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Dès qu'un versement est confirmé	02	03	Tâche
13	Passation de marchés (si requis par l'intervention choisie)	Identifier les acteurs responsables de l'achat des biens/approvisionnements	(Administrateur National ARC) (DIREL)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	02	03	Tâche
		Vérifier que les procédures et les sources de passation des marchés soient fonctionnelles	MOR NGOM (MEF)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	04	07	Tâche
14	Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants	Confirmer que les systèmes de transfert/distribution de denrées alimentaires/de paiement sont en place et fonctionnels et qu'ils peuvent gérer la charge de travail supplémentaire (en cas d'une intervention modulable)	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	10 jours avant le versement	07	14	Tâche

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
15	Communication	Établir des canaux de communication clairs entre les partenaires d'exécution	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Dès qu'un versement est confirmé	03	07	Tâche
16	Suivi et évaluation	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre du suivi-évaluation pour un versement possible	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	05	10	Tâche
		S'assurer que les partenaires chargés de la mise en œuvre connaissent bien les exigences de l'ARC en matière de suivi-évaluation (compte-rendu mensuel et rapport final de mise en œuvre)	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Dès qu'un versement est confirmé	07	10	Tâche
		S'assurer que les partenaires d'exécution soumettent chaque mois des comptes rendus d'avancement	Responsable du Plan Opérationnel (SECNSA)	Se poursuit pendant le versement	07	10	Tâche
		Soumettre des rapports de suivi mensuels au Secrétariat de l'ARC	Administrateur National ARC	Se poursuit pendant le versement	04	07	Tâche
		Soumettre le rapport final de mise en œuvre au Secrétariat de l'ARC	Administrateur National ARC		14	21	Tâche
		Examiner les enseignements tirés et prendre des décisions quant aux changements à apporter pour le prochain paiement/la prochaine intervention	Directeur DPC		07	14	Décision

Calendrier des procédures opérationnelles standard de l'ARC

#	Nom de la POS	Mois								
		- 2	-1	Récolte (novembre)	+1	+2	+3	+4	+5	+6
	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et des moyens de subsistance									
	Élaboration du PDMO									
	Mise à jour des bases de données des contacts									
	Soumission du PDMO									
	Nouvelle soumission du PDMO (selon les besoins)									
	Coordination et exécution de l'évaluation des besoins									
	Modification du PDMO (s'il y a lieu)									
	Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière									
	Notification du transfert potentiel de fonds aux partenaires chargés de la mise en œuvre									
	Versement de l'ARC									
	Transfert des fonds									
	Informers les responsables de programmes existants d'une possible extension									
	Identifier les acteurs responsables de l'achat des biens/approvisionnements									
	Vérifier que les procédures et les sources de passation des marchés soient fonctionnelles									
	Informers les partenaires d'exécution de la possibilité du versement									
	Informers les structures nationales et infranationales de la possibilité du versement									
	Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires									
	Évaluer l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque district ou comté identifié									
	Établir des canaux de communication clairs entre les partenaires d'exécution									
	Identifier un auditeur financier externe indépendant									
	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&E pour un versement possible									
	S'assurer que les partenaires chargés de la mise en œuvre connaissent bien les exigences de l'ARC en matière de S&E									

6 FINANCEMENT

6.1 PARAMÈTRES DE TRANSFERT DE RISQUES

Période de couverture	11 mai au 11 novembre de la même année	<u>Saison</u> : 2021 – 2022
Fréquence prévue des versements	Une fois tous les quatre ans	
Montant max. des versements	25 000 000 USD	
Point d'attachement	21 184 000 USD	
Point de dépassement	60 138 324 000 USD	
Montant estimé de la prime d'assurance	3 375 681 USD	
Taux de cession	65,18 %	

6.2 MODALITÉS FINANCIÈRES ET COORDINATION DES VERSEMENTS DE L'ARC

Encaissements des fonds

Les indemnités versées par l'ARC, de même que la prime payée par l'État, constituent des deniers publics et sont régies par les dispositions légales et réglementaires de la loi de finance.

À cet effet, les indemnités sont versées sur un compte du Trésor public domicilié à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ensuite, il revient aux services du ministère des Finances et du Budget (MFB) d'enregistrer ces fonds et d'ouvrir les crédits conformément au plan d'allocation validé par l'autorité compétente. À la suite de quoi les fonds sont versés sur un compte de dépôt domicilié au Trésor public, et les crédits notifiés et transférés aux structures opérationnelles compétentes pour la mise en œuvre du PDMO.

Décaissements

Pour la mise en œuvre des interventions financées avec les fonds de l'ARC, le ministère des Finances et du Budget (MFB) a ouvert un compte de dépôt au Trésor public qui recevra les fonds. Un gestionnaire du compte est désigné par le MFB.

Les paiements seront effectués directement aux ayant droits (prestataires de services, fournisseurs, personnel, etc.) après prestation des services et sur présentation de toutes les pièces justificatives visées et certifiées conformes par l'autorité de la structure opérationnelle et le Directeur de la Protection civile.

Compte	Un compte dépôt au Trésor public
Responsable du compte	Un gestionnaire désigné par le ministère des Finances et du Budget (MFB)
Type de supervision	La gestion sera supervisée par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le ministère des Finances et du Budget (MFB)
Le compte recevra-t-il seulement les fonds de l'ARC ?	Oui
Destination des fonds du compte	Financement des activités qui seront contenues dans le plan de mise en œuvre

7 GESTION ET APPRENTISSAGE

7.1 SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE (S&EA)

Cette section porte sur les résultats du cadre de suivi-évaluation de l'ensemble des interventions prévues dans le présent plan opérationnel. Le but visé est de contribuer à l'évaluation des performances de déploiement du plan d'urgence de l'ARC.

Résultat	Indicateur	Moyens de contrôle/vérification	Risques/Hypothèses
Versement des fonds de l'ARC	Notification officielle	Avis de l'ARC	
Les bénéficiaires ont été bien ciblés	Taux d'erreurs d'inclusion et d'exclusion	- Enquête de vérification - Rapport de ciblage	L'influence des leaders locaux ; Les crises sanitaires chocs et catastrophes n'affectent pas le ciblage ainsi que les opérations de terrains.

Les montants en espèce et vivres prévus ont été distribués	Montants distribués aux populations bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports financiers ; - Rapport de suivi du SECNSA - Fiche de suivi des transferts SECNSA ; 	<p>Lenteurs dans le décaissement des fonds ;</p> <p>Lenteurs dans les procédures d'appels d'offres pour le recrutement des opérateurs.</p>
Les quantités vivres prévues ont été distribuées	Quantités vivres réellement distribuées aux populations bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports financiers ; - Rapport de suivi SECNSA -Fiches de réception 	<p>Lenteurs dans le décaissement des fonds ;</p> <p>Lenteurs dans les procédures de passation des marchés</p>
Les bénéficiaires ciblés ont reçu des espèces ou de l'aliment pour le bétail	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires ayant reçu le montant prévu ; - Quantité d'aliment pour le bétail distribuée 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de mission de suivi - Rapport de distribution final - Fiche de suivi des transferts SECNSA ; - PV de fourniture de l'aliment - PV de distribution de l'aliment pour le bétail 	
Les commissions ont reçu le quota d'aliment pour le bétail alloué	Quantité d'aliment pour le bétail vendu	<ul style="list-style-type: none"> - PV d'accusé de réception des quotas (aliment pour le bétail) - Rapport de suivi - Rapport final 	
L'aliment pour le bétail est vendu au prix subventionné initialement arrêté	Prix de vente par commissions départementales	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi - Rapport final de vente 	Respect du prix arrêté
Le dépistage actif et passif de la malnutrition aiguë est effectué	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants dépistés - Nombre d'enfants MAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Plateforme du DHIS2 	Aucun

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants MAS - Nombre d'enfants MAM pris en charge - Nombre d'enfants MAS référés 		
Les activités de prise en charge de la malnutrition aiguë sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants MAM récupérés après prise en charge - Taux de guérison MAS - Taux de décès MAS - Taux d'abandon MAS - Nombre d'enfants MAS avec complication ayant bénéficiés du soutien financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Plateforme du DHIS2 	Aucun
Les activités de prévention de la malnutrition chronique et de la lutte contre les carences en micronutriments à travers la fortification à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfant ayant bénéficiés de la fortification à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport de suivi ; 	

7.1.1 SUIVI-ÉVALUATION PAR INTERVENTION

PREMIÈRE INTERVENTION : Distribution de vivres ou d'espèces

Les données liées à la mise en place et à la distribution sont régulièrement collectées et remontées au niveau central par les chefs de bureaux régionaux de la Sécurité alimentaire du SECNSA.

Des missions de suivi sont organisées par le SECNSA pour s'assurer du bon déroulement des opérations de distribution.

<p><i>Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?</i></p> <p><i>Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?</i></p> <p><i>Qui peut avoir accès aux informations ?</i></p>	<p>Oui, il existe un système de suivi pour cette activité. L'approche retenue sera articulée autour des trois dimensions de l'évaluation :</p> <p>L'évaluation formative qui consiste à apprécier l'atteinte progressive des objectifs fixés à la distribution d'espèces (ciblage, acquisition et mise en place, distribution, décaissement, etc.). À cet effet, des réunions hebdomadaires sont organisées avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>L'évaluation pronostique qui permet de procéder à des modifications (quotas, besoins) en fonction de l'évolution du contexte de mise en œuvre de l'intervention.</p> <p>L'évaluation sommative est effectuée au terme de la mise en œuvre de l'intervention. Cette évaluation globale de l'intervention est effectuée avec l'ensemble des parties prenantes, sous la coordination du SECNSA afin de mesurer l'impact de l'intervention, de tirer les</p>
--	---

	<p>leçons apprises, d'identifier les défis et de formuler des recommandations pour les prochaines interventions. Le rapport est partagé avec toutes les parties prenantes et tout autre usager qui en exprime la demande.</p>
<p><i>S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?</i></p> <p><i>Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?</i></p> <p><i>Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?</i></p>	<p>La distribution d'espèces dans le cadre d'un programme d'assistance alimentaire a déjà été exécutée par le passé. Les évaluations ont été menées. Les rapports sont disponibles.</p>
<p><i>Veillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.</i></p>	<p>Les informations à collecter sont relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ La qualité du ciblage. Il convient d'évaluer le taux d'erreurs d'inclusion, le respect des critères, la conformité des quotas alloués avant le ciblage ; ☞ La qualité de la distribution : évaluer le respect des quantités prévues ; ☞ La durée d'exécution des opérations ; ☞ L'efficacité et l'efficience de l'intervention ; ☞ La situation du compte (solde du compte).
<p><i>Qui est chargé de la collecte de ces informations ?</i></p> <p><i>Qui est chargé d'analyser les informations ?</i></p>	<p>Les informations seront collectées et analysées par le SECNSA, avec l'appui technique de l'ensemble des partenaires concernés.</p>

<i>Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?</i>	Avec les fonds de l'ARC
<i>Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?</i>	<p>Le SECNSA est doté d'un serveur fonctionnel ainsi que de tablettes et smartphones. Il dispose également d'agents bien formés en matière de collecte de données. Ce dispositif permet de collecter avec précision toutes les informations requises pour assurer un bon suivi/évaluation de l'intervention.</p> <p>Un modèle de rapport (développé sous Excel) est conçu et sera mis à la disposition de tous les partenaires opérationnels afin de fournir au SECNSA un rapport synthétique des activités menées.</p>
<i>Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?</i>	De la notification de la possibilité de versement à la fin des distributions des produits.

DEUXIÈME INTERVENTION : Distribution d'aliment pour le bétail

<p><i>Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?</i></p> <p><i>Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?</i></p> <p><i>Qui peut avoir accès aux informations ?</i></p>	<p>Oui</p>
<p><i>S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?</i></p> <p><i>Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?</i></p> <p><i>Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?</i></p>	<p>Il s'agit d'un programme en cours.</p> <p>Le MEPA veillera à l'identification des sacs d'aliments pour le bétail afin d'en faciliter le contrôle.</p> <p>Au niveau national, les responsables du MEPA effectueront la surveillance dans tout le pays par le biais de tournées de surveillance et de contrôle.</p> <p>Aux niveaux régional et local, le suivi sera effectué par les autorités administratives locales et les organisations professionnelles d'éleveurs (OPE) grâce aux commissions locales créées à cet effet.</p> <p>Pour ce qui est de la vente, les autorités administratives superviseront les ventes et transmettront régulièrement les rapports, ainsi que le suivi des recettes de vente en relation avec la structure de finance.</p>

	Un plan de suivi/évaluation est mis en place avec comme indicateur le nombre réel d'animaux bénéficiaires par rapport au nombre ciblé
<i>Veillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.</i>	Les données de suivi collectées sont notamment le nombre de bénéficiaires ayant acheté le produit, la quantité distribuée, la date de distribution, la quantité reçue, le montant encaissé, le montant déposé en banque, etc.
<i>Qui est chargé de la collecte de ces informations ? Qui est chargé d'analyser les informations ?</i>	Les inspecteurs départementaux de l'Élevage
<i>Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?</i>	Il n'y a aucun financement pour ce volet
<i>Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?</i>	Une matrice est développée pour le suivi. Les données sont collectées et envoyées aux autorités administratives qui les remontent. Dans le cadre du suivi du Plan national de riposte, il arrive que le SECNSA collecte ces données à partir des inspecteurs régionaux et départementaux de l'Élevage.
<i>Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Il n'y a pas un calendrier défini

TROISIÈME INTERVENTION : Dépistage et prise en charge de la malnutrition aiguë (MAM et MAS)

<p><i>Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?</i></p> <p><i>Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?</i></p> <p><i>Qui peut avoir accès aux informations ?</i></p>	<p>Le système de suivi et d'évaluation du DSME/DAN sera mis à contribution dans le cadre de ces activités. Les activités de suivi et de supervision seront assurées par les acteurs à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, en utilisant des grilles de supervision adaptées. Les informations collectées à différents niveaux, sont agrégées sur un support Excel qui effectue un premier niveau d'analyse et permet des feedbacks vers les différents niveaux. Ces informations seront capitalisées dans la plateforme du DHIS2 du MSAS.</p> <p>L'ensemble des parties prenantes et tous les partenaires peuvent avoir accès aux informations générées.</p>
<p><i>S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?</i></p> <p><i>Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?</i></p> <p><i>Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?</i></p>	<p>Le MSAS a toujours effectué des activités de lutte contre la malnutrition et de promotion des actions essentielles de nutrition et d'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant</p> <p>Le suivi se fera à travers le système de routine des régions médicales et des instances de coordinations (poste de santé, districts et région médicales)</p>
<p><i>Veuillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.</i></p>	<p>Il s'agira des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants dépistés - Nombre d'enfants MAM - Nombre d'enfants MAS

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants MAM pris en charge - Nombre d'enfants MAS pris en charge - Nombre d'enfants MAS avec complication pris en charge - Nombre d'enfants MAS référés - Taux de guérison - Taux de décès - Taux d'abandon - Nombres d'enfants MAM récupérés après prise en charge - Nombre d'enfants MAS avec complication ayant obtenu un soutien financier - Nombre d'enfants ayant bénéficié de la fortification à domicile - Nombre de structure ayant reçu une dotation en matériels anthropométriques
<p><i>Qui est chargé de la collecte de ces informations ?</i></p> <p><i>Qui est chargé d'analyser les informations ?</i></p>	<p>Les informations seront collectées et analysées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire à travers la plateforme du DHIS 2</p>
<p><i>Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?</i></p>	<p>Ce volet sera financé par les fonds d'ARC</p>
<p><i>Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?</i></p>	<p>Pour le MSAS une base de données Excel sera mis à contribution pour la cartographie.</p> <p>La plateforme du DHIS2 du MSAS permettra une remontée rapide et précise des informations et pourra être consultée par tous les acteurs à travers l'internet</p>

Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?	Ces activités se dérouleront tous les semestres, dès réception des fonds de l'ARC.
--	--

7.1.2 RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Les risques recensés dans le tableau suivant sont de nature à gêner ou empêcher la bonne exécution des activités prévues.

Risque	Probabilité de survenance du risque	Description de l'impact	Stratégie d'atténuation
Les interventions n'atteindront pas les populations les plus vulnérables	Faible	Frustrations dans la population, discrédit des interventions de l'ARC	Veiller au respect scrupuleux des critères lors du ciblage. Veiller à la bonne répartition géographique du ciblage des ménages, avec le consensus des parties prenantes. Veiller au bon déroulement des opérations de distribution par les différentes commissions.
Lenteurs dans le versement des fonds aux partenaires d'intervention	Élevée	Retard dans la mise en œuvre des interventions et violation des critères d'éligibilité de l'ARC	Verser les fonds de l'ARC sur un compte spécial, prévoir un mécanisme de décaissement allégé et contrôlé.
Retard dans le versement des fonds de l'ARC au Gouvernement	Faible	Retard dans la mise en œuvre des interventions et violation des critères d'éligibilité de l'ARC	Le ministère des Finances et du Budget pourrait approvisionner le compte ouvert, par anticipation.

Risque	Probabilité de survenance du risque	Description de l'impact	Stratégie d'atténuation
Omission des fonds destinés au ciblage	Élevé	Retard dans le ciblage et la distribution de cash, bons d'achat alimentaire ou vivres	Prendre correctement en compte les coûts du ciblage lors de la répartition des fonds et veiller à ce que les fonds soient utilisés à temps
Poursuite de l'urgence de santé publique due au COVID-19	Modérée	Retards dans la mise en œuvre Impact négatif sur la santé et la sécurité du personnel, des partenaires, des parties prenantes et des bénéficiaires	Flexibilité dans la programmation pour s'adapter à un environnement changeant et instable. Suivi-évaluations régulier. Amélioration des procédures d'urgence pour la mise en œuvre des interventions dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, y compris la fourniture d'équipement de protection individuelle.

BIBLIOGRAPHIE

ANSD (2013), *Rapport définitif du Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage*.

Banque Mondiale (2014), *Sénégal : Évaluation des risques dans le secteur agricole*.

CILSS (2004), *NORMES DE CONSOMMATION DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DU CILSS*.

ESPS (2011), *Rapport de l'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal*, Dakar.

GFDRR (2011), *Vulnerability, Risk Reduction, and Adaptation to Climate Change*.

Kandj, S., Verchot, L., & Mackensen, L. (2005), *Climate Change and Variability in the Sahel Region: Impacts and Adaptation Strategies in the Agricultural Sector*.

PARM (2016), *Profil des risques agricoles au Sénégal*.

PNR (2012), *Rapport du PNR 2012*.

PSE (2014), *Plan Sénégal émergent*.

Sarr, F. (2013), *Analyse du système de connaissances post-récolte au Sénégal : cas du riz*.

PNR (2015), *Rapport du PNR 2015*

PNR (2016), *Rapport du PNR 2016*

PNR (2017), *Rapport du PNR 2017*

PNR (2018), *Rapport du PNR 2018*

PNR (2019), *Rapport du PNR 2019*

PNR (2020), *Rapport du PNR 2020*

ANNEXES

ANNEXE 1 : RÉPARTITION DU BUDGET POUR UNE COUVERTURE POTENTIELLE DE 30 MILLIONS USD

Description	PART	COÛT (USD/FCFA)
Assistance alimentaire (en denrées alimentaires et/ou en espèces)	60%	18 000 000 USD
Malnutrition	10%	3 000 000 USD (1 724 250 000 FCFA)
Opération de sauvegarde du bétail (OSB)	30%	9 000 000 USD (5 172 750 000 FCFA)
Coordination, supervision	Imputable aux lignes budgétaires des activités	
Suivi/évaluation		
Total	100%	30 000 000 USD (17 242 500 000 FCFA)

ANNEXE 2 : RÉSEAU START

Concernant le réseau START, les organisations partenaires ont une longue tradition d'appui du gouvernement du Sénégal dans les interventions d'urgences. Le tableau ci-dessous recense la participation de certaines organisations à différentes interventions.

Année	Régions ou départements affectés	Activités	Nombre de personnes ou de ménages assistés
2008 Plan International	Fatick, Kolda et Kaffrine	Réponse à la sécheresse	33 333 personnes
2009 CRS (2009-2011 ; OFDA, CRS Fonds privés, PAM)	Ziguinchor, Sédhiou, Kolda	Assistance alimentaire, travail contre nourriture, nutrition et éducation en hygiène, agriculture, microfinance	218 000 personnes
2010 Plan Sénégal (2010- 2011 financé par le PAM)	Régions de Louga, Matam, Thiès, Fatick Région de Dakar	Assistance alimentaire et nutritionnelle Réponse aux inondations	455 000 personnes 10 000 personnes vulnérables

Année	Régions ou départements affectés	Activités	Nombre de personnes ou de ménages assistés
2012 ACF Plan International	Région de Matam Région de Dakar Régions de Kolda et Kaffrine Région de Kaffrine	Sécurité alimentaire et appui au plan de réponse du gouvernement avec le transfert monétaire Projet de réduction des risques avec les inondations Assistance ciblée en vivres Soutien à la résilience des communautés à travers la gestion des banques céréalières	20 000 personnes, 30 écoles 38 737 personnes 339 ménages
2013 CRS (OFDA)	Diourbel	Bons d'échange, programme nutritionnel, agriculture intelligente face au climat	40 000 personnes

Année	Régions ou départements affectés	Activités	Nombre de personnes ou de ménages assistés
2015 CRS (fonds privés) ACF Plan International	Louga and Saint Louis Région de Matam Régions de Fatick et Kédougou Bakel	Transferts monétaires Sécurité alimentaire et appui au plan de réponse du gouvernement du Sénégal à travers des transferts monétaires Projet de stocks de sécurité alimentaire des villages Projet de bons d'échanges	1 000 ménages 30 300 bénéficiaires 7 263 personnes
2016 CRS (fonds privés) ACF	Louga et Tambacounda Région de Matam	Transferts monétaires	1 000 ménages

Année	Régions ou départements affectés	Activités	Nombre de personnes ou de ménages assistés
Plan International	Région de Kaffrine	<p>Sécurité alimentaire et appui au plan de réponse du gouvernement du Sénégal à travers des transferts monétaires</p> <p>Distribution de 386 de kits d'hygiène</p> <p>9 753 personnes reçoivent de l'argent pour leurs besoins alimentaires - les ménages</p> <p>1 631 tapis distribués aux ménages touchés-amélioration des conditions de vie des ménages touchés</p> <p>85% des ménages touchés signalent des conditions d'hygiène et de santé améliorées,</p>	9 996 personnes
2017 CRS (ECHO)	Louga et Tambacounda	Sécurité alimentaire, et Réduction des risques, Réduction and Résilience et micro-nutrition	En cours
CRS (LDSC)	Tambacounda		En cours

Pour la définition des scénarios, les partenaires du réseau START ont utilisé deux méthodes de simulation, les paramètres ARV et les résultats de l'analyse de l'économie des ménages (AEM).

☞ Analyse de la plateforme ARV pour déterminer les personnes touchées

La première approche utilise la plateforme ARV pour identifier les années historiques correspondant à chaque scénario, déterminer le nombre de personnes touchées à l'échelle nationale et régionale, et ainsi d'identifier les zones d'intervention. Le groupe de travail des ONG sur la sécurité alimentaire établit le montant du transfert monétaire par personne, qui repose à 80%, sur la valeur du panier alimentaire du PAM, soit 5 000 FCFA (10 USD) par personne dans le ménage (10 USD). Le prix des aliments dans le cadre de l'assistance nutritionnelle (supplémentation pour les enfants de 0 à 60 mois et pour les femmes enceintes et allaitantes) est fixé à 0,35 USD par bénéficiaire et par jour (document ICSP PAM Sénégal). Les coûts des autres activités de réponse sont fixés sur la base des connaissances opérationnelles des équipes des ONG chargées de la planification d'urgence.

☞ Évaluation des conséquences de la sécheresse sévère selon l'analyse de l'économie des ménages (AEM)

La seconde approche s'appuie sur les résultats de l'analyse de l'économie des ménages (AEM) en cas de sécheresse très sévère. Les déficits pour chaque zone de subsistance sont estimés et utilisés comme base pour l'élaboration des coûts des transferts monétaires ou alimentaires. Cette approche, bien que plus complexe, a permis d'élaborer le budget nécessaire aux interventions en fonction des besoins prévisionnels des ménages. Ces données sont également susceptibles d'être plus proches du Plan définitif de mise en œuvre, qui utilisera des informations et des données similaires, tirées du Cadre harmonisé.

Ces deux méthodes de simulation ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- ☞ Avec les données ARV : le contrat ARC couvrirait entre 2% et 7% de la population totale à risque et entre 7% et 19% des régions d'intervention à risque, en fonction du montant des paiements ;
- ☞ Avec les données AEM : le contrat ARC couvrirait environ 19% de la population totale à risque et entre 26% et 45% environ des régions d'intervention à risque.

Pour le réseau START, les informations se résument comme suit :

☞ **Distribution d'espèces**

Les ménages ciblés bénéficieront d'une distribution d'espèces. Les espèces seront utilisées en fonction des conclusions de l'analyse du fonctionnement des marchés. Un montant à définir, par personne et par mois, sera remis aux ménages, avec un nombre maximum de personnes par ménage, à définir également. Au total, chaque ménage recevra une somme dans la limite du nombre maximum de personnes indiqué par mois. Le montant qui sera défini doit couvrir les besoins alimentaires qui augmentent à mesure que l'on s'éloigne de la période de la récolte. Le panier minimum de dépenses doit couvrir les besoins de base et tenir compte des habitudes alimentaires des populations dans les zones affectées.

☞ **Distribution de compléments nutritionnels et de kits de traitement de l'eau aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans**

Des kits constitués de farine, d'huile enrichie et de comprimés de traitement de l'eau seront distribués aux femmes enceintes et aux mères d'enfants de 0 à 5 ans sur une base mensuelle. La distribution sera systématiquement précédée d'une séance de démonstration de l'utilisation de la farine, de l'huile et des kits de traitement de l'eau. La distribution de compléments alimentaires permet de couvrir les besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes et des enfants de moins de 5 ans.

☞ **Éducation à l'hygiène et à la nutrition**

Ce volet consiste à former et encourager les agents de santé communautaire (ASC) à collaborer avec les districts de santé à la mise en œuvre de campagnes de communication pour le changement social et de comportement (CCSC) ciblant la sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène. Les partenaires emploieront des méthodes de communication de masse telles que des caravanes communautaires, des émissions radiophoniques, des groupes de discussion, des jeux interactifs et des visites à domicile.

☞ **Préparation des districts à la gestion du pic de malnutrition**

La conséquence la plus néfaste de l'insécurité alimentaire suite à un épisode de sécheresse reste la hausse du pic saisonnier de malnutrition aiguë sévère, qui dépasse les capacités de prise en charge du système sanitaire. La malnutrition aiguë sévère entraîne une hausse de la morbidité et de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (notamment les filles) et celle des femmes enceintes et allaitantes.

Les partenaires Replica travailleront avec les autorités sanitaires déconcentrées en concertation avec la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant du MSAS pour anticiper les pics de malnutrition aiguë à partir du plan de développement durable. Les partenaires Replica contribueront à la définition de scénarios et de plans d'urgence sanitaire afin que le système de santé (et ses partenaires communautaires) soit en mesure de dépister, traiter et suivre les cas de malnutrition aiguë sévère.

De nouvelles équipes seront formées (protocole de prise en charge de la malnutrition aiguë [PECMA], DHIS,) pour renforcer les capacités du système pendant le pic. Des stocks d'urgence (aliments thérapeutiques) seront constitués dans les régions médicales et les districts sanitaires. Le projet s'arrêtera avant l'exécution du plan de réponse nutritionnelle mais tout sera mis en œuvre pour assurer la réussite de ce plan.

Une composante suivi et évaluation sera intégrée pour vérifier l'efficacité et l'impact de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes.

Intrants agro-pastoraux/coupons

Ce volet consiste à distribuer des semences (appui logistique et distribution) et autres intrants agricoles ou leur équivalent en coupons (en fonction de la disponibilité sur les marchés) aux ménages d'agriculteurs les plus affectés par la sécheresse. L'objectif est de leur permettre de produire des cultures pour la saison agricole suivante et d'entrer dans la période de soudure dans de meilleures conditions. Cette activité sera menée en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État au niveau départemental, notamment le Comité départemental de développement (CDD), le Comité départemental de sécurité alimentaire (CDSA) et le Service départemental de développement rural (SDDR).

Par ailleurs, des intrants pastoraux (aliment pour le bétail notamment) ou leur équivalent en coupons (en fonction de la disponibilité sur les marchés) seront distribués aux ménages agricoles les plus affectés par la sécheresse afin d'éviter les phénomènes de décapitalisation et de transhumance prolongée. Cette activité sera menée par le biais des réseaux locaux d'éleveurs et en étroite collaboration avec le service déconcentré de l'élevage.

NB : Le tableau ci-dessous résume les interventions des partenaires du réseau START, y compris leurs liens avec les interventions mises en place par le gouvernement.

Intervention	Nature	Programme	Description	Références au plan de réponse du Gouvernement	Acteurs chargés de la mise en œuvre
Distribution d'espèces	A	Urgence avec évaluation des besoins	Transfert monétaire, assorti de différentes modalités restrictives ou non restrictives, en faveur des ménages les plus vulnérables résidant dans les zones à risques d'insécurité identifiées	Plan G du gouvernement sur la distribution d'espèces	Partenaire Replica ou autre partenaire opérationnel
Alimentation complémentaire pour les enfants 0 à 60 mois et les femmes enceintes et allaitantes	E	Urgence avec évaluation des besoins	Distribution d'aliments nutritionnels complémentaires et de kits de traitement de l'eau pour les enfants de 0 à 60 mois et les femmes enceintes et allaitantes. Éducation nutritionnelle pour les ménages, comme les démonstrations culinaires.	Activités de dépistage et de prise en charge de la malnutrition	Partenaire Replica ou autre partenaire opérationnel
Éducation et sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène	L	Évolutif avec évaluation des besoins	Former et motiver les agents de santé communautaire à collaborer avec les structures sanitaires à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation pour le changement et à l'éducation nutritionnelle et à l'hygiène, en recourant à des méthodes de communication de masse telles que les caravanes communautaires, les émissions de radio, visites à domicile, etc.	Activités de dépistage et de prise en charge de la nutrition	Partenaires opérationnels

Intervention	Nature	Programme	Description	Références au plan de réponse du Gouvernement	Acteurs chargés de la mise en œuvre
Préparation des districts à la prise en charge de la MAS	L	Évolutif avec évaluation des besoins	Formation et préparation (plan de contingence) des régions médicales et des districts sanitaires pour anticiper les pics de malnutrition aiguë + pré-positionnement de stocks d'aliments thérapeutiques	Programme de renforcement nutritionnel (CLM), Plan national de riposte à la crise nutritionnelle (MSAS), protocole de prise en charge de la malnutrition aiguë	Partenaire Replica et partenaires opérationnels
Distribution d'intrants agropastoraux	H et G	Urgence avec évaluation des besoins	Distribution de semences et autres intrants aux ménages en crise alimentaire pour la saison agricole Distribution d'aliment pour le bétail par le biais des réseaux locaux d'éleveurs	PUSA (plan d'urgence de sécurité alimentaire), vente d'aliment pour le bétail subventionné, Opération de sauvegarde du bétail, Programme national d'appui à la sécurité alimentaire et à la résilience (PNASAR)	Partenaires Replica et partenaires opérationnels

Dans le cadre de l'initiative Replica/Réseau START, les dispositions financières sont les suivantes :

- Compte bancaire en dollars (USD) de Save the Children UK (responsable juridique du réseau START)
- Sam SHARP, Directeur financier, Save the Children UK
- Robert BUTLER, Contrôleur financier

Les fonds des donateurs américains (donateurs institutionnels ou autres) ou les aides libellées en USD sont conservés sur ce compte, qui contient également les fonds alloués aux programmes humanitaires. Chaque programme est assorti d'un code indiquant la source des fonds à des fins de contrôle des dépenses. Ces codes apportent également la garantie que les fonds sont gérés conformément aux principes comptables, ce qui signifie qu'ils ne peuvent servir à des activités autres que celles en lien avec le programme Replica de l'ARC.

Le tableau ci-dessous présente les risques et hypothèses identifiés par le réseau START.

No.	Risque	Probabilité d'occurrence de ce risque	Description de l'impact	Stratégie d'atténuation : que ferez-vous pour éviter que ce risque survienne ?
1	Risque de change	Moyen	Affecte des prix du marché, la valeur de la prime et du versement	
2	Risque d'inflation	Moyen	Affecte les prix du marché	
3	Risque de ciblage incorrect des bénéficiaires	Élevé	Les bénéficiaires visés ou les ménages vulnérables ne sont pas ciblés	Assurer le ciblage géographique et le ciblage correct des ménages avec un large consensus des acteurs
4	Élections (2019)	Moyen	Tensions politiques et institutionnelles	

ANNEXE : PLAN OPERATIONNEL ARC REPLICA



START
NETWORK



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

PLAN OPERATIONNEL PARTENAIRE ARC REPLICA 2022 - 2024

Septembre 2021

Liste des acronymes

ACF	Action contre la Faim
ANACIM	Agence nationale de l'Avion civile et de la Météorologie
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ARC	African risk Capacity
ARV	African risk view
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CRS	Catholic Relief Services
CSA	Commissariat à la Sécurité alimentaire
DPC	Direction de la Protection civile
ERASAN	Enquête rurale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition
FEWSNET	Faming early warning systems network
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions animales
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
PEC	Prise en Charge
PSE	Plan Sénégal émergent
SAP	Système d'alerte précoce
SE/CNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire
ZAR	Zones à risque

8 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nom du pays :	Sénégal
Point focal ARC REPLICA au Sénégal :	Monsieur Amadou DIALLO Coordinateur ARC REPLICA Courriel : amadou.diallo@startnetwork.org Téléphone : +221 77 861 29 87

8.1 PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE/ ACTEURS DE LA GESTION DES CATASTROPHES

Décrivez le mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de coordination des interventions au niveau national. Veuillez répondre aux questions ci-dessous (si nécessaire, vous pouvez ajouter des lignes) :

1. *Qui sont les principaux intervenants impliqués, notamment en cas de sécheresse ?*
2. *Quels sont les rôles respectifs de ces intervenants ?*
3. *Quelles sont les relations entre ces intervenants (veuillez inclure un diagramme/organigramme) ?*

Principaux intervenants	Rôle
<i>Par exemple : institutions et/ou programmes gouvernementaux/paragouvernementaux, ONG locales et internationales, structures administratives, comités sous-régionaux ou comités de district, etc.</i>	<i>Des activités menées à l'échelon communautaires à la coordination à un niveau plus élevé ; indiquez si le rôle considéré est spécifique à un type d'intervention (distribution de nourriture, transfert monétaire, autre)</i>

Au niveau national

- | | |
|---|---|
| <p>1. Institution responsable de la réduction et de la gestion des risques : Direction de la Protection Civile</p> | <p>La Direction de la Protection Civile supervise le programme ARC du Gouvernement du Sénégal et est en charge de la Gestion des Risques de Catastrophes.</p> |
|---|---|

Personne responsable : **M. Abdoulaye NOBA**

Fonction : **Directeur**

Coordonnées :

- | | |
|---|---|
| <p>2. (Si différente) Institution responsable de l'interventions du partenaire Replica : Start Network</p> | <p>L'unité de coordination de Start Network est responsable de la mise en œuvre du PDMO des ONGs membres de l'initiative ARC Replica au niveau national. Elle s'appuie sur les équipes de projets mises en place par chaque agence pour mener à bien cette mission.</p> |
|---|---|

Personne responsable : **M. Amadou DIALLO**

Fonction : **Coordinateur ARC Replica**

Coordonnées : amadou.diallo@startnetwork.org

Principaux intervenants	Rôle
<i>Par exemple : institutions et/ou programmes gouvernementaux/paragouvernementaux, ONG locales et internationales, structures administratives, comités sous-régionaux ou comités de district, etc.</i>	<i>Des activités menées à l'échelon communautaires à la coordination à un niveau plus élevé ; indiquez si le rôle considéré est spécifique à un type d'intervention (distribution de nourriture, transfert monétaire, autre)</i>

Niveau de mise en œuvre⁴

3. Catholic Relief Services

Personne responsable : Mary Beth Molin

Fonction : Head of Programming

Coordonnées : mary.molin@crs.org

L'ONG Catholic Relief Services est l'agence qui héberge la cellule de coordination, elle apporte un appui administratif, et logistique à la cellule de coordination.

4. Save the Children

Personne responsable : Mamadou SOW

Fonction : Directrice Programme et Qualité,

Coordinateur de projets

Coordonnées :

mamadou.sow@savethechildren.org

L'ONG est membre du réseau Start et impliqué dans le projet ARC Replica. En cas de paiement d'indemnités par ARC l'ONG pourrait être emmenée à mener une intervention dans une ou plusieurs localités en partenariat avec des acteurs locaux et conformément au PDMO approuvé. L'ONG va aussi apporter son soutien durant toute la phase de préparation et de planification et participer aux différentes rencontres prévues par la coordination.

⁴*S'il est prévu de décentraliser la mise en œuvre (p.ex. si des unités administratives locales/régionales choisissent les ONG chargées de la mise en œuvre), veuillez ajouter des lignes à ce tableau afin d'indiquer les noms des principales personnes-ressources pour chaque unité administrative ET fournir en annexe une liste des ONG (par unité administrative) capables d'assurer la mise en œuvre de l'activité considérée.*

Principaux intervenants	Rôle
<p><i>Par exemple : institutions et/ou programmes gouvernementaux/paragouvernementaux, ONG locales et internationales, structures administratives, comités sous-régionaux ou comités de district, etc.</i></p>	<p><i>Des activités menées à l'échelon communautaires à la coordination à un niveau plus élevé ; indiquez si le rôle considéré est spécifique à un type d'intervention (distribution de nourriture, transfert monétaire, autre)</i></p>

5. Action Contre la Faim

Personne responsable : Fanta Toure/ Bamba NDIAYE

Fonction : Directrice Pays / Coordinateur Technique

Coordonnées : ftourediop@sn.acfspain.org / bndiaye@sn.acfspain.org

6. Plan International

Personne responsable : Souley Harouna Issaka/ Dr. Bamby Sylla

Fonction : Directeur des Programmes

Coordonnées : issaka.souleyharouna@plan-international.org / bamby.sylla@plan-international.org

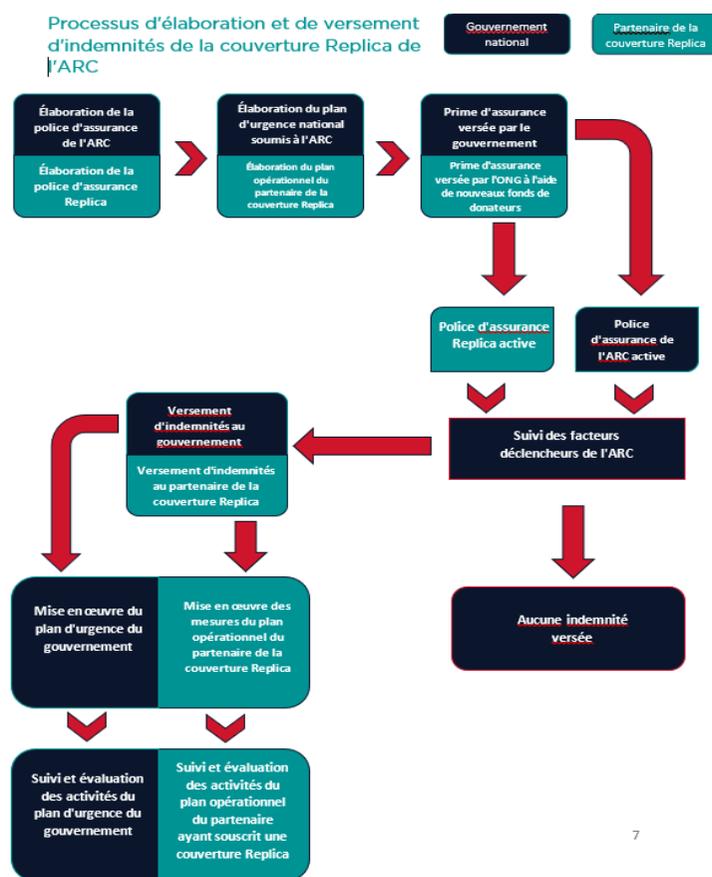
L'ONG est membre du réseau Start et impliqué dans le projet ARC Replica. En cas de paiement d'indemnités par ARC l'ONG pourrait être emmenée à mener une intervention dans une ou plusieurs localités en partenariat avec des acteurs locaux et conformément au PDMO approuvé. L'ONG va aussi apporter son soutien durant toute la phase de préparation et de planification et participer aux différentes rencontres prévues par la coordination.

L'ONG est membre du réseau Start et impliqué dans le projet ARC Replica. En cas de paiement d'indemnités par ARC l'ONG pourrait être emmenée à mener une intervention dans une ou plusieurs localités en partenariat avec des acteurs locaux et conformément au PDMO approuvé. L'ONG va aussi apporter son soutien durant toute la phase de préparation et de planification et participer aux différentes rencontres prévues par la coordination.

Principaux intervenants	Rôle
<p><i>Par exemple : institutions et/ou programmes gouvernementaux/paragouvernementaux, ONG locales et internationales, structures administratives, comités sous-régionaux ou comités de district, etc.</i></p>	<p><i>Des activités menées à l'échelon communautaires à la coordination à un niveau plus élevé ; indiquez si le rôle considéré est spécifique à un type d'intervention (distribution de nourriture, transfert monétaire, autre)</i></p>
<p>7. World Vision Sénégal</p> <p>Personne responsable : Dr. Léopold Badianne / Seloame Koku Amenyo</p> <p>Fonction : Senior Manager Awards & Grant Compliance / Affaires humanitaires et secours</p> <p>Coordonnées : leopold_badiane@wvi.org / Seloame Koku Amenyo@wvi.org</p>	<p>L'ONG est membre du réseau Start et impliqué dans le projet ARC Replica. En cas de paiement d'indemnités par ARC l'ONG pourrait être emmenée à mener une intervention dans une ou plusieurs localités en partenariat avec des acteurs locaux et conformément au PDMO approuvé. L'ONG va aussi apporter son soutien durant toute la phase de préparation et de planification et participer aux différentes rencontres prévues par la coordination.</p>
<p>8. OXFAM</p> <p>Personne responsable : Mbaye Babacar Diagne/ Mbaye Kane Dieng</p> <p>Fonction : WASH TA/ Regional Advisor</p> <p>Coordonnées : mbaye.diagne@oxfam.org / mbaye.dieng@oxfam.org</p>	<p>L'ONG est membre du réseau Start et impliqué dans le projet ARC Replica. En cas de paiement d'indemnités par ARC l'ONG pourrait être emmenée à mener une intervention dans une ou plusieurs localités en partenariat avec des acteurs locaux et conformément au PDMO approuvé. L'ONG va aussi apporter son soutien durant toute la phase de préparation et de planification et participer aux différentes rencontres prévues par la coordination.</p>

8.2 ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE

Veillez insérer ci-dessous les graphiques ou organigrammes indiquant les relations entre les différents intervenants, avant et après un événement (sécheresse) et illustrant le mécanisme dans son ensemble (coordination, évaluation, ciblage, mise en œuvre et suivi-évaluation, etc.).



9 ÉVALUATION ET CIBLAGE

9.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION EXISTANTES

#	Type d'évaluation	Description de la procédure
1.	Évaluation de la situation alimentaire de la population	<p>Cette évaluation est coordonnée par le SECNSA. Elle a lieu, en général, entre octobre et novembre. Les données sont collectées par les membres du comité technique du système d'alerte précoce. Le cadre harmonisé ou les missions dans les zones à risques (ZAR) sont les principaux outils utilisés.</p> <p>L'évaluation permet de savoir les quantités de pluies reçues par régions, l'état de l'insécurité alimentaire, et la production agricole.</p> <p>Le financement de ces évaluations se fait toujours avec les partenaires, ce qui n'est pas un mécanisme durable.</p>
2.	Estimation de la taille du cheptel affecté par un déficit fourrager	<p>On estime à 25%, le taux représentant le noyau sensible. Il n'y a pas d'enquête</p>
3.	Enquêtes SMART	<p>Type d'enquête nutritionnelle effectuée annuellement par le MSAS et/ou la CLM qui détermine les niveaux de prévalence de la malnutrition avec une représentativité au niveau département ou région</p>
4.	Analyse des données de suivi du PRN	<p>Le Programme de Renforcement de la Nutrition effectue tous les trimestres des campagnes de dépistage actif de la malnutrition aigüe chez les enfants de 6 à 59 mois dans 60% des collectivités locales du Sénégal. Ce dispositif couvre intégralement l'ensemble des zones les plus affectées par la malnutrition aigüe au Sénégal</p>
5.	Système d'alerte précoce à dimension communautaire	<p>Suivi de la pluviométrie au niveau des communautés dans différentes Zones de Moyens d'existences à travers le pays et collecte d'information primaire pour informer les ONGs membres ainsi que les membres du GTT. Ce dispositif a été mis en place par le partenaire Replica dans 22 sites au Sénégal en 2019 et pourrait être renforcés et étendu à plus de zones.</p>

La détection de la sécheresse est effectuée à travers un système d'alerte précoce (SAP) qui fournit des informations sur la situation pluviométrique, l'état de la végétation et le bétail. Toutes les structures techniques impliquées dans la sécurité alimentaire sont membres du comité technique du SAP. Cette analyse est généralement complétée par les résultats des missions de surveillance de la saison agricole dans les zones à risque (ZAR) ainsi que par les enquêtes de sécurité alimentaire menées par le SECNSA.

Les besoins sont estimés en utilisant les résultats de l'atelier national sur le Cadre Harmonisé qui permet d'évaluer l'insécurité alimentaire aiguë au Sénégal.

9.2 CIBLAGE ET SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

En règle générale, les processus d'évaluation contiennent des informations permettant de cibler les interventions ultérieures. Veuillez décrire de la manière la plus détaillée possible comment se déroulera le ciblage dans le cadre d'une intervention donnée en cas de sécheresse. Pour les programmes modulables, nous souhaitons savoir comment le ciblage peut évoluer pendant la phase d'urgence, et non comment il se déroule dans le cadre des opérations habituelles.

Veuillez adapter vos réponses aux types d'interventions que vous envisagez (vous pouvez par exemple modifier les en-têtes des colonnes afin qu'ils reflètent le contexte de votre pays).

Question	Informations d'ordre général (s'appliquent à tous les types d'interventions)	Indiquer le type d'intervention : générale, répondant aux besoins, distribution de nourriture, transfert monétaire...	Autre type d'intervention (p.ex. ciblant le bétail)
<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ? (P.ex. critères géographiques, socio-économiques, fondés sur les moyens de subsistance, plusieurs de ces critères conjugués, etc.)</i>	<p>Le ciblage comprendra:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un ciblage géographique qui partira des départements à risque identifiés par le cadre harmonisé en se basant sur les données de la production agricole de la campagne agricole passée, de la biomasse, de la nutrition et la carte de pauvreté et le poids démographique et autres chocs, (feux de brousse, invasion d'oiseaux etc.) pour déterminer les communes et villages retenus et leur quotas, 2. un ciblage communautaire combinant le Registre National Unique et le HEA pour choisir les ménages bénéficiaires des interventions 	<p>L'intervention comprendra:</p> <p>Des opérations de transferts monétaires destinés à soutenir les ménages vulnérables en prévention de la période de soudure</p> <p>Des activités de Nutrition consistant à un dépistage et une prise en charge des enfants de 0 à 59 mois, des femmes allaitantes et des femmes enceintes</p> <p>Des activités d'éducation culinaire et d'éducation aux règles d'hygiène,</p>	<p>Soutien aux ménages agricoles et pastoraux pour améliorer l'accès aux intrants agropastoraux.</p>

Question	Informations d'ordre général (s'appliquent à tous les types d'interventions)	Indiquer le type d'intervention : générale, répondant aux besoins, distribution de nourriture, transfert monétaire...	Autre type d'intervention (p.ex. ciblant le bétail)
<i>Qui se chargera du ciblage ? (P.ex. autorités locales, groupes communautaires, etc.)</i>	Au niveau National les départements sont ciblés par les résultats du cadre harmonisé.	Le ciblage géographique est assuré par une équipe de techniciens provenant des différents services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, eaux et forêts, parc nationaux, actions sociale, développement communautaire, DGPSN et ONG) et est coordonné par l'administration territoriale (Gouverneurs, Préfets).	Le ciblage communautaire est quant à lui assuré par les ONG du réseau appuyés par le personnel du SECNSA, leurs partenaires locaux, et les comités locaux et les communautés sous la supervision des autorités administratives et territoriales. Les ménages choisis par les comités locaux de ciblage sont enquêtés pour identifier les cibles spécifiques pour chaque intervention (femmes enceintes, femmes allaitantes, enfants de 0 à 59 mois)
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ? Si oui, veuillez en donner une description.</i>	Chaque étape du processus est sanctionnée d'un PV signé par les différents acteurs avec la feuille de présence.	Ainsi, pour le ciblage géographique, les résultats des comités départementaux de ciblage sont soumis lors des comités départementaux de développement CDD aux maires et autres acteurs pour validation et un PV est produit et signé à cet effet par les membres des comités techniques avec la liste de présence des participants aux CDD.	Pour le ciblage communautaire des assemblées villageoises ou de quartiers sont prévues pour valider les listes de ménages proposées par les comités locaux de ciblage et chaque assemblée sera sanctionnée d'un PV signé par les membres du comité avec la liste de présence. Des enquêtes de vérifications vont suivre le ciblage communautaire pour collecter toutes les informations utiles nécessaires à la mise en œuvre des différentes interventions
	Le processus est soutenu par un dispositif mis en place pour la redevabilité permettant de partager les informations clé du projet avec tous les acteurs y compris les bénéficiaires et de gérer les plaintes et réclamations liées à chaque type d'intervention.		

Question	Informations d'ordre général (s'appliquent à tous les types d'interventions)	Indiquer le type d'intervention : générale, répondant aux besoins, distribution de nourriture, transfert monétaire...	Autre type d'intervention (p.ex. ciblant le bétail)
<i>Si une intervention est modulable, comment le ciblage évoluera-t-il pendant la phase d'urgence ?</i>	Le dispositif de la redevabilité doit être largement partagé au tout début du projet et pendant toute sa mise en œuvre avec toutes les parties prenantes pour favoriser son appropriation et s'assurer qu'il soit fonctionnel.		
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Fonds ARC		

9.3 MECANISME DE COORDINATION DES INTERVENTIONS EN CAS DE SECHERESSE

Le SECNSA est la structure responsable de la coordination des plans de riposte qui intègrent les interventions relatives à l'ARC. Les autres parties sont le CSA, la Direction du Registre National Unique de la DGPSN, Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA), le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), ANSD les Comités régionaux et départementaux de Sécurité alimentaires (CRSA et CDSA), les partenaires techniques et financiers, Start Network et ses ONG membres et leurs partenaires opérationnels sans oublier les autorités administratives qui supervisent tout le processus par le canal des services techniques sous sa responsabilité.

Le nombre de ménages nécessitant une assistance alimentaire est déterminé au moyen de l'analyse de la sécurité alimentaire avec l'outil du Cadre harmonisé. Au niveau de chaque département ciblé, le comité de sécurité alimentaire élargi aux ONG, sélectionne les villages et quartiers suivant des critères de vulnérabilité bien définis (données sur la biomasse, données sur les productions agricoles de la campagne agricole passée, données sur la nutrition, carte de pauvreté poids démographique).

C'est à ce moment qu'une mission de ciblage est organisée par la commission nationale chargée du plan de riposte pour superviser le ciblage des ménages qui est effectué par les assemblées de village et du quartier, sous la supervision des membres de la commission nationale, du comité régional de Sécurité alimentaire (CRSA) ou du Comité départemental de Sécurité alimentaire (CDSA). Les assemblées de village et du quartier sont composées du chef délégué de village/quartier, de l'imam, du représentant des jeunes, de la représentante des femmes, etc. Un procès-verbal de ciblage est dressé. Il est signé par l'ensemble des participants et approuvé par l'autorité administrative (Préfet ou Sous-préfet). Dans les zones d'interventions couvertes par l'Etat, les données sont saisies sur des Smartphones et envoyées au serveur du SECNSA où elles sont analysées. En principe, une enquête de vérification est effectuée pour corriger les éventuelles erreurs d'inclusion. Les résultats définitifs du ciblage sont ensuite partagés par le SECNSA avec l'ensemble des intervenants.

Dans les zones couvertes par les ONG, à la suite des résultats du cadre harmonisé qui détermine les départements, les Préfets convoquent les CDSA pour identifier les communes et villages à retenir dans le cadre de l'intervention. Ces CDSA élargis aux ONG sont suivis de CDD convoqués par le Préfet pour partager le projet avec les différents acteurs d'une part et d'autre part valider les listes de communes et villages quartiers retenus par les CDSA ainsi que leur quota. A la suite de cette étape, les ONG de Start Network avec l'appui d'enquêteurs et du personnel d'ONG locales partenaires, organisent le ciblage communautaire devant permettre d'identifier les ménages retenus dans le cadre de cette intervention

Dans chaque village ou quartier retenus, se tient un comité de ciblage suivi d'une assemblée de validation pour valider la liste des ménages proposés par le comité de ciblage. Le Comité de ciblage utilise la liste du RNU du village et s'appuie sur les critères de vulnérabilité pour catégoriser les ménages en ménages très pauvres, ménages pauvres ménages moyens et ménages nantis. La collecte des données se fait par tablette et les données sont envoyées dans le serveur de chaque ONG qui en est responsable. Chaque comité de ciblage fera l'objet d'un PV signé par les membres du comité accompagné de la liste des participants à l'assemblée de validation

La coordination de l'intervention des ONGs est assurée par le staff de Start Network qui recrutera un Programme Manager et un Technicien MEAL pour coordonner la réponse sous la supervision du Coordinateur du projet ARC Replica.

9.4 DÉTAILS DES INTERVENTIONS

Quatre interventions sont prévues : transfert monétaire (cash), des activités de nutrition (dépistage, sensibilisation, distribution de farines infantiles et prise en charge de la malnutrition aigüe), des activités de sensibilisation et d'éducation.

Intervention	Nature	Programme	Description	Observations
Distribution de cash	A	Urgence	De l'argent liquide est transféré aux ménages les plus vulnérables préalablement ciblés	Pour chaque versement reçu
Distribution de compléments nutritionnels aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans	E	Mise à échelle Urgence	Des kits constitués de farine et/ou d'huile enrichies et de comprimés de traitement de l'eau seront distribués aux femmes enceintes et aux mères d'enfants de 0 à 5 ans sur une base mensuelle.	Scénarii 3 et 4
Education et sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène	L	Mise à échelle Urgence	Former et motiver les travailleurs de la santé communautaire (ASC) à collaborer avec les districts de santé sur la mise en œuvre des campagnes de communication sur le changement de comportement social (CCC) liées à la sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène.	Scénarii 3, et 4
Distribution Intrants agropastoraux	H et I	Urgence	Distribution d'aliments bétails.	Scénarii 3, et 4

PREMIÈRE INTERVENTION : Distribution de cash

5.5.1.1 **Nom de l'intervention** : Distribution de cash

5.5.1.2 **Brève description de l'intervention**

Il s'agira de distribuer de l'argent aux ménages qui seront ciblés. Le cash sera utilisé en fonction des orientations de l'analyse du fonctionnement du marché. Un montant à définir, par personne et par mois, sera remis aux ménages, avec un plafond de nombres de personnes par ménage à définir. Au total, un ménage recevra une somme dans la limite du nombre de personnes plafond indiqué par mois.

Le montant qui sera défini est sensé couvrir les besoins en vivres accentués fur et à mesure que l'on s'éloigne de la période de la récolte. Le panier minimum de dépenses couvrira normalement les besoins de base et tiendra en compte des habitudes culinaires des zones affectées.

Il s'agira de distribuer de l'argent liquide aux ménages qui seront ciblés. Un montant de 7000 FCFA par personne et par mois sera remis aux ménages, avec un plafond de 10 personnes par ménage. Au total, un ménage recevra entre 7000 et 70 000 FCFA par mois.

Dépendamment de la zone d'intervention, les modalités d'intervention appropriées pourraient être appliquées. Cela dépendra essentiellement du niveau de fonctionnalité des opérateurs téléphoniques et autres opérateurs de services financiers et du fonctionnement des marchés et du niveau de restriction adoptée pour l'utilisation du transfert monétaire par les bénéficiaires.

En cas de distribution d'espèces ou de transfert numérique : Basée sur le nombre de bénéficiaires et le montant à remettre par ménages, les prestataires de services privés ou de téléphonie recevront le montant global à distribuer y inclus les frais de distribution facturés. Charge au prestataire de mettre en œuvre en place le plan de distribution pour s'assurer que tous les bénéficiaires ont reçu le transfert monétaire qui leur est destiné.

En cas de distribution de coupon à valeur marchande ou à valeur numérique : Le bénéficiaire, une fois après avoir reçu le coupon pourra l'échanger sur le marché contre les vivres ou les marchandises de première nécessité auprès de commerçants agréés.

5.5.1.3 Justification du choix de l'intervention

La distribution du cash facilite beaucoup les opérations comparées à la distribution de vivres. En plus, cette intervention préserve la dignité des bénéficiaires et gère avec beaucoup plus de discrétion leur statut de vulnérabilité tout en leur donnant la possibilité de choisir le type d'aliments dont ils ont besoin ; enfin le cash permet aussi de développer les marchés locaux et par conséquent l'économie locale.

L'état et ses partenaires au développement travaillent beaucoup pour une promotion du cash dans les réponses humanitaires afin de saisir davantage des opportunités qu'offre le pays en termes de stabilité, disponibilité et diversités des offres de services financiers avec une bonne couverture du territoire entre autres.

En conséquence, la distribution de cash répond mieux aux principaux critères d'éligibilité définis par l'ARC, liés à la sensibilité au facteur temps, à la préservation des moyens d'existence des ménages bénéficiaires et à la période d'exécution de 6 mois.

5.5.1.4 Partenaires charges de la mise en œuvre

Organisation	Personne à contacter	Téléphone	Courriel	Responsabilités
ONGs membres du réseau Start Network	Amadou Diallo	(221) 33 889 15 75	amadou.diallo@startnetwork.org	Coordinateur ARC Replica

5.5.1.5 Gestion des fonds

Les fonds seront versés à Save The Children UK qui transférera le montant alloué à chaque ONG pour son intervention.

Un suivi mensuel de l'utilisation des fonds par agence, est réalisé par le staff de Start network

5.5.1.6 Coût unitaire

Le coût unitaire est estimé à 14 USD par personne et par mois.

5.5.1.7 Ciblage des bénéficiaires

<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Croisement ciblage avec implication communautaire pour la validation/ RNU - Fort système de redevabilité Critères à considérer : Taille du ménage, nombre d'enfants, nombre de personnes âgées, nombre de repas par jour revenu mensuel du ménages principales sources de revenu du ménage
<i>Qui fera le ciblage ?</i>	ONG / Composante CDD / Délégation générale à la protection nationale Sociale, avec la participation de la communauté et des services techniques de l'Etat et la supervision des Préfets et sous-préfets
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le ciblage sera financé grâce à l'indemnité payée par ARC
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Des outils seront développés, testés et appliqués pour un bon ciblage des bénéficiaires et la mise en place d'un système de redevabilité permettra d'identifier très tôt les erreurs de ciblage. PV signé de ciblage et feuille de présence
<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Si le versement intervient au mois de janvier de l'année 1, le ciblage démarrera au mois de février de la même année.

5.5.1.8

<i>Cette intervention nécessite-t-elle une passation de marché</i>	Oui pour sélectionner les prestataires de services financiers, les ONG partenaires pour accompagner les ménages et gérer la redevabilité
<i>Qui est responsable de la passation des marchés ?</i>	Les ONGs membres qui effectueront des activités de Cash transfert

<p><i>Quelles sont les échéanciers autour de la passation des marchés ?</i></p>	<p>En fonction des procédures des Agences du Réseau ou de l'Agence leader mais permettant de respecter l'échéancier du PDMO approuvé.</p>
---	---

5.5.1.9 Les Agences membres du réseau START NETWORK vont contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs téléphoniques ou étudieront le fonctionnement du marché et choisiront un opérateur financier de proximité pour la modalité du cash qui sera mise en place pour satisfaire les besoins des bénéficiaires.

DEUXIÈME INTERVENTION : Distribution de compléments nutritionnels aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans

5.5.2.1 **Nom de l'intervention : Distribution de compléments nutritionnels et/ou de kits de traitement de l'eau aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans**

5.5.2.2 **Brève description de l'intervention**

Des kits constitués de farine et/ou d'huile enrichies et de comprimés de traitement de l'eau seront distribués aux femmes enceintes et aux mères d'enfants de 0 à 5 ans sur une base mensuelle. La distribution sera systématiquement précédée d'une séance de démonstration de l'utilisation de la farine, de l'huile et des kits de traitement de l'eau. La distribution de compléments alimentaires permet de couvrir les besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans.

5.5.2.3 Justifications du choix de l'intervention

Cette activité vient en complément de la composante de préparation et de gestion des pics de malnutrition avec le renforcement de la qualité de la prise en charge de la malnutrition au niveau des structures d'accueil des populations vulnérables. En ce sens, qu'elle permet

de prévenir un volume important de nouvelles admissions au sein des dites structures. Les activités menées dans le cadre de la composante éducation nutritionnelle et bonnes pratiques d'hygiène vont assurer une utilisation efficace des produits distribués. Dans ces conditions, l'utilisation des ressources allouées à travers le cash transfert sera plus rationnelle et équilibrée par rapport aux besoins du ménage. Les principaux bénéficiaires seront les femmes enceintes et allaitantes ainsi que leurs enfants de moins de 5 ans.

En renfort de l'alimentation familiale, un programme de complémentation semestriel permettra assurément de prévenir les pics de malnutrition observés en situation de post crise.

5.5.2.4 Partenaires chargés de la mise en œuvre	Nom de la personne à contacter au sein de l'organisation	Numéro de téléphone	Adresse électronique	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité
ONGs membres du réseau Start Network	Amadou Diallo	(221) 33 889 15 75	amadou.diallo@startnet.org startnet.org	Coordinateur ARC Replica

5.5.2.5 **Gestion des fonds**

Les fonds seront versés à Save The Children UK qui transférera le montant alloué à chaque ONG pour son intervention.

5.5.2.6 **Coût unitaire**

Le coût unitaire par bénéficiaire (total des enfants 6-59 mois et FEA) pour mener ces activités pendant un mois est de : 5,14 USD par bénéficiaire et par mois.

5.5.2.7 **Ciblage des bénéficiaires**

<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le ciblage se fera en tenant compte de la vulnérabilité nutritionnelle et des mesures anthropométriques Il portera sur la population des communes et villages identifiés au préalable dans le cadre du ciblage géographique.
--	--

<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Le réseau en relation avec les partenaires et les districts sanitaires
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le ciblage sera financé grâce à l'indemnité payée par ARC
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Mise en place d'un système de redevabilité fort et collaboration avec la CLM et agences d'exécution du PRN A cela s'ajoutent les PV et rapports d'activités qui sont utilisés pour vérifier le processus
<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Les activités de ciblage seront effectuées sur la période février-avril de l'année de versement

5.5.2.8

<i>Cette intervention nécessite-t-elle une passation de marché ?</i>	L'intervention nécessite une passation de marché
<i>Qui est responsable de la passation des marchés ?</i>	Partenaires ARC Replica
<i>Quels sont les échéanciers autour de la passation des marchés ?</i>	Janvier à mars

Articles à acheter et sources d'achat possibles :

Article	Unité	Source(s)
Compléments nutritionnels	Tonne/ kits	Marché national

TROISIÈME INTERVENTION : Education et sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène

5.5.3.1 **Nom de l'intervention : Education et sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène**

5.5.3.2 **Brève description de l'intervention**

Former et motiver les travailleurs de la santé communautaire (ASC) à collaborer avec les districts de santé sur la mise en œuvre des campagnes de communication sur le changement de comportement social (CCC) liées à la sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène. Les partenaires emploieront des méthodes de communication de masse telles que des caravanes communautaires, des émissions radiophoniques, des discussions de groupe de discussion, des jeux interactifs et des visites à domicile.

5.5.3.3 **Justifications du choix de l'intervention**

Les composantes essentielles de la riposte de l'ARC comprennent la fourniture de vivres, la distribution de nourriture complémentaire aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes ou allaitantes, la gestion de la malnutrition aiguë sévère (prévention, traitement, etc.) et les semences. / distribution de bons de fourrage. L'éducation / sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène est une activité d'accompagnement essentielle qui vise à guider les ménages à faire des choix éclairés en ce qui concerne les aliments qu'ils choisissent d'acheter et de cultiver, en maximisant les options nutritives et sécuritaires pour leurs ménages. En s'appuyant sur les activités continues d'éducation et de sensibilisation pour le changement de comportement, de promotion de l'hygiène, de dépistage de la malnutrition et de traitement. Le réseau REPLICA travaillera à améliorer les connaissances et les actions d'hygiène, en mettant l'accent sur des actions abordables pour les ménages pauvres.

Les activités proposées dans le cadre de cette intervention inciteront les ménages à adopter des pratiques de nutrition et de soins recommandées localement appropriées. Les postes de santé collaboreront avec les ASC pour fournir des messages nutritionnels contextualisés au niveau communautaire en utilisant des stratégies telles que les caravanes communautaires, les programmes radiophoniques, les visites à domicile, les discussions de groupe (causeries), etc. Par exemple, REPLICA et les ASC informeront et

encourageront les ménages à maximiser leurs achats de nourritures en donnant la priorité aux options nutritives disponibles localement. L'intervention garantira, en temps réel, que les ressources limitées sont utilisées à bon escient et que les ménages ont les connaissances dont ils ont besoin pour faire des choix alimentaires éclairés.

5.5.3.4 Partenaires chargés de la mise en œuvre

Organisation	Personne à contacter	Téléphone	Courriel	Responsabilités
ONGs membres du réseau Start Network	Amadou Diallo	(221) 33 889 15 75	amadou.diallo@startnetworksenegal.org	Coordinateur ARC Replica

5.5.3.5 Gestion des fonds

Les fonds seront versés à Save The Children UK qui transfèrera le montant alloué à chaque ONG pour son intervention.

5.5.3.6 Coût unitaire

Le coût unitaire par bénéficiaire ciblé pour mener ces activités pendant un mois est de : 0,50 USD par personne.

5.5.3.7 Ciblage des bénéficiaires

<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Les activités de la campagne d'éducation et de sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène viseraient les mêmes départements / districts de santé identifiés pour la riposte au transfert de fonds. Le paquet CCC viserait une couverture globale de ces zones pour garantir que les bénéficiaires de Replica du <i>Cash</i> et <i>compléments nutritionnels</i> disposeront des informations dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés en matière de nutrition et d'hygiène. Le ciblage sera fait en s'appuyant sur les résultats du cadre harmonisé pour identifier les communes et
--	---

	villages qui vont bénéficier de l'intervention sur la base de critères tels que la carte de pauvreté, les données sur les productions agricoles les données sur la nutrition entre autres
<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Le ciblage sera assuré par les agences de Start network qui s'appuieront sur leurs partenaires locaux et les districts de santé. Une fois les bénéficiaires identifiés, Start Network travaillera avec les districts de santé, les postes et les ASC pour développer des packs CCC adaptés pour une couverture maximale des zones cibles.
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le ciblage sera financé grâce à l'indemnité payée par ARC
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Mise en place d'un système de redevabilité fort et collaboration avec la CLM et agences d'exécution du PRN avec des PV signés et rapports d'activités permettent de vérifier le processus
<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Les activités de ciblage seront effectuées sur la période février-mars de l'année de versement

5.5.3.8

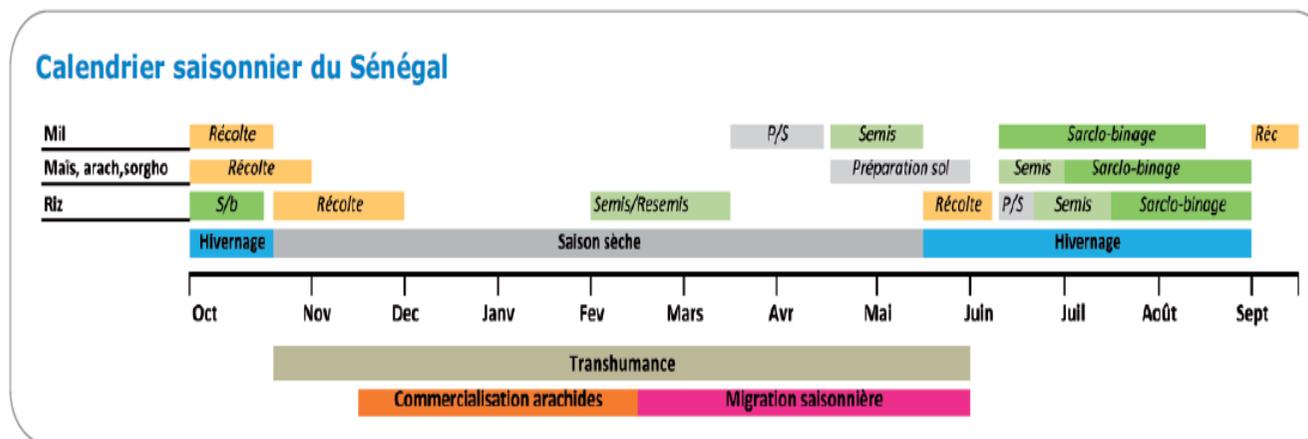
<i>Cette intervention nécessite-t-elle une passation de marché ?</i>	L'intervention nécessite une passation de marché
<i>Qui est responsable de la passation des marchés ?</i>	Chaque ONG
<i>Quels sont les échéanciers autour de la passation des marchés ?</i>	Janvier à mars

9.5 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

9.5.1 Calendrier agricole saisonnier

L'agriculture sénégalaise dispose d'importants atouts et des conditions favorables, en liaison avec son potentiel de 35 milliards de mètres cubes d'eau de surface et souterraines et de plus de 3,8 millions d'hectares de terres arables. Toutefois, l'agriculture sénégalaise dépend essentiellement de la saison des pluies qui démarre généralement en mai pour finir en octobre (Graphique 2). La période de récoltes des cultures telles que le mil, le sorgho, le maïs et l'arachide se déroule sur la période allant d'octobre à novembre.

Graphique 3 : Calendrier saisonnier du Sénégal



Source : FEWSNET (Bulletin n°1 décembre 2012)

9.5.2 Calendrier de mise en œuvre des interventions

9.5.2.1 Calendrier de la mise en œuvre de la distribution de cash

Étapes													Organisme de mise en œuvre
	2020			2021									
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Identification des conditions de sécheresse													SECNSA
Confirmation d'une sécheresse													SECNSA
Versement de l'ARC annoncé													MINT/ARC Ltd/ SCUUK
Soumission et validation du PDMO													SECNSA/MINT/ARC Ltd Start Network
Plan d'urgence adopté													SECNSA
Ciblage des ménages pour l'intervention													ONGs Start Network
Distribution de cash													ONGs Start Network
Suivi/évaluation													Start Network

9.5.2.2 Calendrier de la mise en œuvre de la distribution de compléments nutritionnels

Étapes													Organisme de mise en œuvre
	2020			2021									
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Identification des conditions de sécheresse													SECNSA
Confirmation d'une sécheresse													SECNSA
Versement de l'ARC annoncé													MINT/ARC Ltd/ SCUk
Soumission et validation du PDMO													SECNSA/MINT/ARC Ltd Start Network
Plan d'urgence adopté													SECNSA
Ciblage des ménages pour l'intervention													ONGs Start Network
Distribution de compléments nutritionnels													ONGs Start Network
Suivi/évaluation													Start Network

9.5.2.3 Calendrier de la mise en œuvre des activités d'éducation et de sensibilisation

Étapes													Organisme de mise en œuvre
	2020			2021									
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Identification des conditions de sécheresse													SECNSA
Confirmation d'une sécheresse													SECNSA
Versement de l'ARC annoncé													MINT/ARC Ltd/ SCUk
Soumission et validation du PDMO													SECNSA/MINT/ARC Ltd Start Network
Plan d'urgence adopté													SECNSA
Ciblage des ménages pour l'intervention													ONG Start Network
Education et sensibilisation													ONG Start Network
Suivi/évaluation													Start Network

9.5.2.4 Calendrier de la mise en œuvre de la distribution de cash

Étapes													Organisme de mise en œuvre
	2020			2021									
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Identification des conditions de sécheresse													SECNSA
Confirmation d'une sécheresse													SECNSA
Versement de l'ARC annoncé													MINT/ARC Ltd/ SCUK
Soumission et validation du PDMO													SECNSA/MINT/ARC Ltd Start Network
Plan d'urgence adopté													SECNSA
Ciblage des ménages pour l'intervention													ONG Start Network
Distribution d'intrants agro-pastoraux													ONG Start Network
Suivi/évaluation													Start Network

9.5.3 Procédures opérationnelles standard

N°	Nom de la PSO	Détails de la PSO	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
Processus d'informations et de planification							
01	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et des moyens de subsistance	Suivi intense d'ARV et d'autres systèmes d'alerte précoces et outils de suivi de la sévérité et de la situation de sécurité alimentaire.	Start Network/ ONGs Membres d'ARC Replica/ Partenaires/ Communautés	Continu	60	120	Tâche
02	Mise à jour des bases de données de contacts	Mettre à jour les bases de données existantes pour identifier les points focaux.	Amadou Diallo (Coordinateur ARC Replica)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	02	04	Tâche
03	Élaboration et soumission du PDMO	Mobiliser les membres Start Network	Amadou Diallo (Coordinateur ARC Replica)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	01	02	Tâche
		Décider du scénario le plus probable	Start Network/ ONGs Membres d'ARC Replica		04	07	Décision
		Décider des régions ou des districts qui ont de fortes chances de recevoir les fonds de l'ARC	Start Network/ ONGs Membres d'ARC Replica		03	07	Décision
		Décider des interventions qui ont le plus de chances d'être financées	Start Network /SCUK / ONGs Membres d'ARC Replica		04	14	Décision

N°	Nom de la PSO	Détails de la PSO	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
		Estimer le nombre de personnes vulnérables à atteindre par zones ciblées	Start Network/ ONGs Membres d'ARC Replica/ Partenaires/ Communautés		02	03	Tâche
		Élaborer le projet de PDMO, y compris le budget détaillé	Amadou Diallo (Coordinateur ARC Replica)		10	20	Tâche
		Soumettre le PDMO au Secrétariat de l'ARC et au Gouvernement pour approbation	Amadou Diallo (Coordinateur ARC Replica)	Au moins 30 jours avant le versement prévu	01	02	Tâche
04	Soumission finale PDMO (selon les besoins)	Intégrer les commentaires et soumettre à nouveau le PDMO s'il n'avait pas été approuvé par le Conseil d'administration de l'ARC ou si le Cadre Harmonisé apporte de nouveaux éléments.	Amadou Diallo (Coordinateur ARC Replica)	Dès que la décision concernant le processus d'examen du PDMO a été communiquée	10	15	Tâche
05	Organisation de réunions de coordination	Organiser des réunions de coordination avec toutes les agences d'exécution afin de finaliser et harmoniser les interventions	Coordinateur Start/ ONGs Membres d'ARC Replica/ Partenaires/ Communautés	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	60	90	Tâche
Processus financiers							

N°	Nom de la PSO	Détails de la PSO	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
06	Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à Save the Children UK/ Start Network	Aviser l'équipe financière de Save the Children UK (chargée de la réception des fonds de l'ARC pour le compte de Start Network) du versement imminent et vérifier tous les détails bancaires	Coordinateur Start Equipe financière SCUUK Responsable d'ARC	30 jours avant que le versement ne soit effectué	02	04	Tâche
07	Notification aux ONGs partenaires chargés de la mise en œuvre du transfert de fonds	Informar les agences d'exécution du transfert de fonds et vérifier les coordonnées bancaires	Coordinateur Start Equipe financière SCUUK	(Dès que les fonds seront confirmés)	04	07	Tâche
08	Transfert des fonds	Transférer les fonds aux agences chargés de la mise en œuvre après validation des propositions de réponse	ONGs Membres d'ARC Replica Coordinateur Start Equipe Financière de SCUUK	Dès que les fonds seront disponibles	05	10	Tâche
Processus opérationnels							
09	Ciblage et inscription	Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires à partir du RNU	ONGs Membres d'ARC Replica / Partenaires/ Communautés	Dès qu'un versement est confirmé	30	40	Tâche
		Évaluer l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque région, département ou commune ciblé	ONGs Membres d'ARC Replica / Partenaires/ Communautés	Dès qu'un versement est confirmé	30	40	Tâche

N°	Nom de la PSO	Détails de la PSO	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
		Accroître le personnel sur le terrain pour s'occuper des 135 unions d'inscription	ONGs Membres d'ARC Replica		30	40	Tâche
10	Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants	Confirmer que les systèmes de transfert/distribution de denrées alimentaires/de paiement sont en place et fonctionnels et qu'ils peuvent gérer la charge de travail supplémentaire (en cas d'une intervention modulable)	ONGs Membres d'ARC Replica / Partenaires/ Communautés	10 jours avant le versement	07	10	Tâche
11	Gestion des approvisionnements	Elaborer un plan d'approvisionnement adapté et efficient	ONGs Membres d'ARC Replica	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	30	60	Tâche
		Vérifier que les procédures et les sources de passation des marchés soient fonctionnelles	ONGs Membres d'ARC Replica	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	04	07	Tâche
		Mettre en œuvre le processus d'approvisionnement	ONGs Membres d'ARC Replica	Continu pendant l'intervention	150	180	

N°	Nom de la PSO	Détails de la PSO	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
12	Communication	Élaborer un protocole de communication pour faciliter les flux d'information entre les partenaires d'exécution	ONGs Membres d'ARC Replica / Partenaires/ Communautés	Dès qu'un versement est confirmé	03	05	Tâche
13	Suivi et évaluation	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre du suivi-évaluation pour un versement possible	ONGs Membres d'ARC Replica / Partenaires/ Communautés	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	05	10	Tâche
		Informer les partenaires d'exécution des exigences des comptes rendus mensuels et des dates butoirs	Coordinateur Start	Dès qu'un versement est confirmé	07	10	Tâche
		Soumettre des rapports de suivi mensuels au Secrétariat de l'ARC	Coordinateur Start	Se poursuit pendant le versement	15	20	Tâche
		Soumettre le rapport final de mise en œuvre et financier au Secrétariat de l'ARC	Coordinateur Start	A la fin de l'intervention	20	30	Tâche

Calendrier des procédures standard d'opération de l'ARC

#	Nom de la PSO	Mois													
		-2	-1	Récolte (Nov)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
01	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance														
02	Mise à jour des bases de données des contacts														
03	Élaboration et soumission du PDMO														
04	Soumission finale PDMO (selon les besoins)														
05	Organisation de 137réunions de coordination														
06	Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à Save the Children UK/ Start Network														
07	Notification aux ONGs partenaires chargés de la mise en œuvre du transfert de fonds														
08	Transfert des fonds														
09	Ciblage et inscription														
10	Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants														
11	Gestion des approvisionnements														
12	Communication														
13	Suivi et évaluation														

10 FINANCEMENT

10.1 PARAMÈTRES DE TRANSFERT DE RISQUES

La sélection des PTR du partenaire ARC Replica se fera à la suite de la session avec le Gouvernement.

Période de couverture	2021
Fréquence prévue des versements	1/4
Montant max. des versements	8 147 230 \$
Point d'attachement	21 784 000 \$
Point de dépassement	60 139 324 \$
Montant estimé de la prime d'assurance	1 499 842 \$
Pourcentage de cession	28.96%

10.2 MODALITÉS FINANCIÈRES ET COORDINATION DES VERSEMENTS DE L'ARC

Encaissement des fonds

En cas de versement, de quelle manière les fonds seront-ils transférés du compte de Save The Children UK vers chacun des partenaires d'exécution ? Expliquez quels sont les contrôles mis en place pour s'assurer que les fonds seront versés dans les délais prescrits et pour en effectuer le suivi.

Soyez aussi précis que possible. Si la mise en œuvre de l'intervention est décentralisée, expliquez comment les fonds seront transférés du compte de Save The Children UK vers les Agences, quels seront les contrôles effectués et quelles seront les formalités administratives suivies pour veiller à ce que ce transfert se fasse dans les délais prescrits.

Dans le cadre de l'initiative REPLICa / Start Network, les dispositions financières sont les suivantes :

Le compte bancaire USD de Save the Children UK (lead légal juridique de Start Network)

- Chief Financial Officer de Save the Children UK;
- Financial Controller.

Dans ce compte, il y a tout le financement qui provient des subventions des bailleurs américains ou qui utilisent la devise USD. Il y a les fonds provenant de donateurs institutionnels ou d'autres.

Dans ce compte, il y a des fonds pour des programmes humanitaires. Chaque programme possède un code SOF (source de fonds) dédié afin que les dépenses puissent être contrôlées. Le codage garantit également que le financement est entouré du système de comptabilité, ce qui signifie qu'il ne peut pas être utilisé pour les activités qui ne concernent pas ARC REPLICa.

Les partenaires Replica à travers le mécanisme de financement du Start Fund allouent des fonds aux ONGs membres par rapport à la gestion de crises de petites envergures suivant un protocole clair et optimal qui permet dans un délai très court (72 heures) le démarrage d'une intervention humanitaire. Ce même canal a été utilisé en Décembre 2019 et a permis que dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés les fonds ont été réceptionnés par les ONGs membres pour mettre en oeuvre les activités du PDMO.

10.3 BUDGET PAR INTERVENTION

Établissez le coût unitaire (coût par bénéficiaire) nécessaire à la réalisation de cette activité pendant un (1) mois.

Ce montant doit inclure la valeur de la prestation ainsi que les achats, le transport et les frais administratifs. Veuillez inclure en annexe toute documentation justificative sur la façon dont ces coûts ont été estimés (par exemple l'outil budgétaire du PO de l'ARC).

S'il n'existe aucune information permettant de corroborer la façon dont ce coût unitaire pourrait augmenter ou baisser fonction des différents scénarios, veuillez mettre le même nombre dans chaque case.

Remarque : dans cette partie, faites référence à toutes les informations budgétaires détaillées que vous avez utilisées pour parvenir à ces coûts, puis présentez-les sous forme d'annexe à ce document. Nous attendons des pays qu'ils « établissent » les coûts à partir des composantes (par exemple le coût des vivres, les frais de transport, etc.) plutôt qu'à partir d'une estimation basée sur les situations d'urgence précédentes où l'on prenait simplement en compte le montant de l'intervention totale divisé par le nombre de personnes atteintes (bénéficiaires).

Coût unitaire au titre du scénario n° 1, en USD : < 50 USD (uniquement si le projet modulable est en cours)

Coût unitaire au titre du scénario n° 2, en USD : 52.3

Coût unitaire au titre du scénario n° 3, en USD : 52.3

Coût unitaire au titre du scénario n° 4, en USD : 52.3

11 GESTION ET APPRENTISSAGE

11.1 SUIVI-ÉVALUATION APPRENTISSAGE ET REDEVABILITE (S&EAR)

11.1.1 CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION (S&E)

Cette partie est axée sur les résultats du cadre de suivi-évaluation de l'ensemble des interventions prévues dans le présent plan opérationnel.

Le but visé est de contribuer à l'évaluation des performances de déploiement du plan d'urgence de l'ARC.

Résultat	Indicateur	Moyens de contrôle/vérification	Risques/Hypothèses
Les fonds de l'ARC sont versés aux organisations	Notification officielle	Avis de l'ARC	
Les bénéficiaires ont été bien ciblés	Faible Taux d'erreurs d'inclusion Faible Taux d'erreurs d'exclusion Nombre de bénéficiaires ciblés	Enquête de vérification Rapport de ciblage	L'influence des politiciens et des foyers religieux n'ont pas entravé le processus de ciblage
Les montants prévus ont été reçus par les Agences	Montant distribué	Rapport de suivi de START NETWORK	Inflation Variation significative du taux de change

Les bénéficiaires ciblés ont reçu leur argent	Nombre de bénéficiaires ayant reçu le montant prévu Montant global reçu par les bénéficiaires -	Rapport de suivi Rapport de distribution final	Les bénéficiaires restent dans leur ménage toute la période du Transfert d'argent L'argent prévu pour le transfert est disponible
Les bénéficiaires ont reçu leur de compléments nutritionnels	Nombre de bénéficiaires ayant reçu leur kit Quantités de compléments distribués	Rapport de suivi de la distribution Rapport de distribution final	Les produits sont disponibles est en quantité et en qualité suffisante sur le marché
Les populations ont reçu une éducation nutritionnelle et une sensibilisation à l'hygiène	Nombre de personnes ayant reçu une éducation nutritionnelle et une sensibilisation à l'hygiène par rapport à la cible	Rapport de suivi Rapport final	Les populations acceptent de participer aux séances d'éducation
Les bénéficiaires ciblés ont reçu les intrants agropastoraux	Nombre de bénéficiaires ayant reçu leur kit Quantités d'intrants distribués	Rapport de suivi de la distribution Rapport de distribution final	Les produits sont disponibles est en quantité et en qualité suffisante sur le marché

11.1.2 SUIVI-ÉVALUATION PAR INTERVENTION

PREMIÈRE INTERVENTION : Distribution de cash

Les données liées à la mise en place et à la distribution sont régulièrement collectées et remontées au niveau central par les équipes des différentes ONG de Start Network qui les remontent au niveau central puis au niveau de l'équipe de coordination de Start Network. Des missions de suivi sont organisées par Start Network pour s'assurer du bon déroulement des opérations de distribution.

Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?

Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?

Qui peut avoir accès aux informations ?

Oui, il y a un système de suivi pour cette activité. L'approche retenue sera articulée autour des trois dimensions de l'évaluation :

L'évaluation formative qui consiste à apprécier l'atteinte progressive des objectifs fixés à la distribution du cash (ciblage, acquisition et mise en place, distribution, décaissement, etc.). A cet effet, des réunions hebdomadaires sont organisées avec l'ensemble des parties prenantes.

L'évaluation pronostique qui permet de procéder à des modifications (quotas, besoins) en fonction de l'évolution du contexte de mise en œuvre de l'intervention.

S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?

Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?

Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?

Veuillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.

L'évaluation sommative est effectuée au terme de la mise en œuvre de l'intervention. Cette évaluation globale de l'intervention est effectuée par un cabinet ou consultant avec l'ensemble des parties prenantes, sous la coordination de l'équipe de **Start Network** afin de mesurer l'impact de l'intervention, de tirer les leçons apprises, d'identifier les défis et de formuler des recommandations pour les prochaines interventions. Le rapport est partagé avec toutes les parties prenantes et tout autre usager qui en exprime la demande.

La distribution de cash sous le programme d'assistance alimentaire a déjà été exécutée par le passé. Les évaluations ont été menées. Les rapports sont disponibles.

Le suivi sera réalisé au sein de chaque agence par le responsable MEAL et la coordination globale assurée par l'équipe de Start Network avec l'appui du coordinateur MEAL de Start Network.

Les informations à collecter sont relatives à :

- ☞ La qualité du ciblage. Il convient d'évaluer le taux d'erreurs d'inclusion, le respect des critères, la conformité des quotas alloués avant le ciblage ;
- ☞ La qualité de la distribution : évaluer le respect des quantités prévues ;
- ☞ La durée d'exécution des opérations ;

Qui est chargé de la collecte de ces informations ?

Qui est chargé d'analyser les informations ?

Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?

Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?

Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?

☞ L'efficacité et l'efficience de l'intervention ;

☞ La situation du compte (solde du compte).

Les informations seront collectées et analysées par les responsables MEAL de chaque agence et la coordination assurée par le MEAL du Staff de Start Network avec l'appui technique de l'ensemble des partenaires concernés.

Sur fonds de l'ARC

Chaque agence dispose d'un serveur fonctionnel et des Smartphones. Il dispose également d'agents bien formés en matière de collecte de données. Ce dispositif permet de collecter avec précision toutes les informations requises pour assurer un bon suivi/évaluation de l'intervention.

Dès la notification de la possibilité de versement à la fin des distributions des produits.

Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?

Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?

Qui peut avoir accès aux informations ?

S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?

Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?

Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?

Oui

Les informations sont saisies sur tablette et versées dans un serveur pour constituer une base de données. Cet exercice est réalisé par chaque agence

Il ne s'agit pas d'un programme existant car cette activité s'inscrit dans le cadre d'une potentielle réponse précoce.

Veillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.

Qui est chargé de la collecte de ces informations ?

Qui est chargé d'analyser les informations ?

Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?

Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?

Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?

Il s'agira des indicateurs suivants :

Montants distribués.

Nombre de bénéficiaires ayant reçu (FEA/ Enfants).

Les informations seront collectées et analysées par les équipes MEAL des ONG et de la Coordination de Start Network

Ce volet sera financé par les fonds de l'ARC.

Utilisation de plateforme de collecte de données mobile pour agréger les informations en temps réel.

TROISIÈME INTERVENTION : Distribution de compléments nutritionnels aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans

Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?

Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?

Qui peut avoir accès aux informations ?

Oui, il y a un système de suivi pour cette activité. L'approche retenue sera articulée autour des trois dimensions de l'évaluation :

L'évaluation formative qui consiste à apprécier l'atteinte progressive des objectifs fixés à la distribution du cash (ciblage, acquisition et mise en place, distribution, décaissement, etc.). A cet effet, des réunions hebdomadaires sont organisées avec l'ensemble des parties prenantes.

L'évaluation pronostique qui permet de procéder à des modifications (quotas, besoins) en fonction de l'évolution du contexte de mise en œuvre de l'intervention.

L'évaluation sommative est effectuée au terme de la mise en œuvre de l'intervention. Cette évaluation globale de l'intervention est effectuée par

S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?

Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?

Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?

Veillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.

Qui est chargé de la collecte de ces informations ?

Qui est chargé d'analyser les informations ?

un cabinet ou consultant avec l'ensemble des parties prenantes, sous la coordination de l'équipe de **Start Network** afin de mesurer l'impact de l'intervention, de tirer les leçons apprises, d'identifier les défis et de formuler des recommandations pour les prochaines interventions. Le rapport est partagé avec toutes les parties prenantes et tout autre usager qui en exprime la demande.

Le suivi sera réalisé au sein de chaque agence par le responsable MEAL et la coordination globale assurée par l'équipe de Start Network avec l'appui du coordinateur MEAL de Start Network.

Il s'agira des indicateurs suivants :

Quantité de compléments distribués.

Nombre de bénéficiaires ayant reçu (FEA/ Enfants).

Les informations seront collectées et analysées par les équipes MEAL des ONG et de la Coordination de Start Network

Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?

Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?

Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?

Ce volet sera financé par les fonds de l'ARC sachant qu'en principe le volet dépistage devrait être pris en compte par la CLM

Utilisation de plateforme de collecte de données mobile pour agréger les informations en temps réel.

QUATRIÈME INTERVENTION : Distribution d'intrants agropastoraux

Le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose-t-il d'un système de suivi ?

Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? dans Excel ?

Qui peut avoir accès aux informations ?

Le Système de suivi évaluation des Agences seront mise à contribution sous administration du coordonnateur du REPLICA

Les différents membres disposent de systèmes de suivi évaluation performants en mesure de produire des rapports en temps réel.

Pour la collecte de données les membres de Start utilisent des systèmes de collecte de données par mobile tels que Commcare, ODK Collect, Kobo Toolbox, qui facilite l'agrégation des données et leur analyse.

S'il s'agit d'un programme existant, a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi ?

Quels sont les critères retenus pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ?

Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?

Veillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.

Qui est chargé de la collecte de ces informations ?

Qui est chargé d'analyser les informations ?

Les accès à ses informations sont hiérarchisés et ne sont disponibles qu'aux équipes du partenaire Replica en respect des règles de confidentialité et de protection de données personnelles.

Au niveau des agences partenaires, il existe des politiques qui requièrent systématiquement pour tout projet la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation.

Il ne s'agit pas d'un programme existant car cette activité s'inscrit dans le cadre d'une potentielle réponse précoce.

Nombre de bénéficiaires ciblés (Ménages/ H/ F/ Enfants)

Quantités distribuées par Ménages/ H/ F/ Enfants

ONGs membres du réseau Start Network et partenaires locaux.

Comment est financé le suivi-évaluation (S&E) de cette intervention ?

Fonds ARC

Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?

L'utilisation de systèmes de suivi avec des tablettes et des outils innovants.

Quel est le calendrier S&E par rapport au versement de l'ARC ?

Tout au long de l'intervention.

11.1.3 RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Les risques consignés dans le tableau suivant sont de nature à gêner ou empêcher une bonne exécution des activités prévues.

N	Risque	Probabilité d'occurrence de ce risque (faible, moyen ou élevé)	Décrire l'impact	Stratégie d'atténuation : qu'est-ce que vous allez faire pour vous assurer que cela ne se produise pas ?
1	Risque sur le change	Faible	Impact sur les prix sur le marché et sur la valeur de la prime et du versement	Le taux du Dollar US utilisé dans les estimations des coûts est de 550 FCFA. Il est très peu probable que le Dollar soit en dessous de ce taux.

2	Risque d'inflation	Moyen	Affecte les prix sur le marché	
3	Risque de rater le ciblage des véritables bénéficiaires	Élevé	Rater les véritables cibles ou ménages vulnérables	Assurer un bon ciblage géographique et des ménages avec un large consensus des acteurs et mettre en place un système de redevabilité le plutôt possible.

BIBLIOGRAPHIE

ANSD. (2013). *Rapport définitif du Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage*.

BanqueMondiale. (2014). *Sénégal: Evaluation des risques dans le secteur agricole*.

CILSS. (2004). *NORMES DE CONSOMMATION DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DU CILSS*.

ESPS. (2011). *Rapport de l'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal*. Dakar.

GFDRR. (2011). *Vulnerability, Risk Reduction, and Adaptation to Climate Change*.

Kandj, S., Verchot, L., & Mackensen, L. (2005). *Climate Change and Variability in the Sahel Region: Impacts and Adaptation Strategies in the Agricultural Sector*.

PARM. (2016). *Profil des risques agricoles au Sénégal*.

PNR. (2012). *Rapport du PNR 2012*.

PSE. (2014). *Plan Sénégal émergent*.

Sarr, F. (2013). *Analyse du système de connaissances post-récolte au Sénégal : cas du riz*.

ANNEXES

Tableau : Répartition du budget pour une couverture de 10 millions six cent mille dollars

Description	POURCENTAGE	COUT/USD/CFA
Distribution de Cash	68%	7,232,669 USD 4 151 552 006 CFA
Suppléments nutritionnels pour enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes	21%	2,179,211 USD 1 250 867 114 CFA
Education et sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène	4%	446,120 USD 256 072 880 CFA
COUT TOTAL DE L'INTERVENTION (incluant coûts de coordination, supervision, etc.).	93%	9,858,000 USD 5 421 900 000 CFA
Coûts Indirects	7%	742,000 USD 425,908,000 CFA
TOTAL	100%	10,600,000 USD 6 084 400 000 CFA

NB : Ceci est une simulation de budget basé sur l'expérience d'un décaissement de 10.6 m USD reçu par Start Network en 2019.